

**Session extraordinaire du Conseil Régional  
et du Conseil Economique et Social Régional  
de Midi-Pyrénées  
sur le projet de réforme des Collectivités territoriales**

----  
*Hôtel de Région - Lundi 16 février 2009*

*(La session est ouverte à 14 heures 20 sous la Présidence de Martin MALVY)*

**LE PRESIDENT**

Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,  
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,  
Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous accueillir pour cette réunion extraordinaire, sur un sujet qui l'est d'ailleurs également : celui de la réforme des collectivités, et je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation, malgré une saison qui ne s'y prête guère puisque -nous l'avons pour notre part oublié, mais certains ne l'ont pas oublié !- nous sommes en vacances.

Mes premiers mots seront évidemment pour saluer Alberto LARRAZ VILETA, lui souhaiter la bienvenue et le remercier de sa présence à nos côtés.

Ministre de l'économie, du logement et de l'emploi de la Communauté autonome d'Aragon, et ancien Ministre de la santé chargé de la réforme de la santé il y a quelques années lorsque la santé est devenue de compétence régionale, Alberto LARRAZ VILETA a accepté «au pied levé» de participer en tant que grand témoin à nos débats, Marcelino IGLESIAS ayant été victime d'un petit accident pendant ce week-end, qui a rendu son déplacement impossible.

Mesdames et Messieurs, nos voisins espagnols ont une autre histoire que la nôtre, nous le savons. Ils sont allés bien plus loin que nous dans la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités.

C'est ce que souvent l'on nous oppose en nous disant : «nous n'avons pas la même histoire, ne regardez pas de l'autre côté des Pyrénées, ne regardez pas de l'autre côté du Rhin, nous n'avons pas le même passé».

C'est vrai, nos pays se sont construits en des temps différents, sur des modes différents, c'est incontestable, mais peut-on pour autant se cantonner à regarder le passé, alors que nous sommes des acteurs, les uns et les autres, de la vie économique et que nous inscrivons notre démarche dans le présent, voire si possible dans l'avenir ?

Nous avons ensemble à participer à la construction de l'Europe, nous relevons de plus en plus de la construction européenne.

Peut-on, lorsque l'on parle du fonctionnement de nos institutions, limiter notre raisonnement à ce qui s'est fait au XVIème ou au XVIIème siècle, ou faut-il regarder de l'avant et essayer, sans calquer nos Institutions les unes sur les autres, de faire en sorte que dans la compétition européenne, dans la démarche européenne, nos Institutions aient le plus de ressemblances possible ?

La question mérite aujourd'hui d'être posée, quand le débat s'ouvre sur la réforme des institutions françaises.

Je veux remercier le Conseil Economique et Social, ses Conseillers, son Président Jean-Louis CHAUZY. Cette réunion est une première dans l'histoire de la Région Midi-Pyrénées, du CESR et fait partie des premières qui se sont instaurées depuis quelques semaines à travers la France, puisqu'un certain nombre de Régions ont engagé la même réflexion que nous et de la même manière.

Cette démarche répond à une situation qui, à l'évidence, est exceptionnelle.

Le Président de la République a chargé un Comité, présidé par Edouard BALLADUR, *«d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales, à clarifier la répartition de leurs compétences, à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers, et de formuler toute autre recommandation qu'il jugera utile»*.

Les pistes de la réforme sont connues et depuis quelques semaines, les propositions n'ont pas manqué.

Certaines pourraient se traduire par de profonds bouleversements pour les collectivités locales, mais cessons de ne parler que des collectivités locales, pour dire ce que représente et ce qu'incarne la chair de ces collectivités, c'est-à-dire nos concitoyens et la France; les collectivités locales ne sont pas une sorte d'abstraction qui serait tirée du néant, flotterait dans l'azur ... Non ! Les collectivités locales, ce sont d'abord des femmes, des hommes, des citoyennes, des citoyens, et à l'arrivée cela constitue la Nation française.

Les Régions se sont exprimées, l'Association des Régions de France l'a fait, elle l'a même fait en commun -et cela doit dicter une partie de notre raisonnement ou de nos réflexions- avec l'Association des Maires de France et avec l'Association des Départements; nous avons donc pensé qu'il ne serait pas imaginable que nous n'apportions pas notre contribution à ce débat.

En ce qui me concerne, j'ai rencontré Monsieur BALLADUR, mais en ma qualité de Président de l'Association des petites Villes de France.

Le Président CHAUZY a lui aussi été entendu par la Commission et son Président.

Mais à l'évidence, une heure d'audition, même répétée 30 ou 40 fois, ne crée pas les conditions d'une réelle concertation.

Et comme le dit par ailleurs le Président de l'Assemblée des Départements de France, Claudy LEBRETON: «A l'arrivée, c'est le Parlement qui fera la loi. Il la fera sur proposition du Gouvernement, sur orientation du Président de la République, c'est son rôle, mais dont les déclarations récentes sur le sujet n'ont guère rencontré l'adhésion de ces grandes associations responsables que je viens d'évoquer, ni sur le rapprochement -voire la fusion- des Départements et des Régions, ni sur la suppression de la taxe professionnelle comme elle a été annoncée.

Au cours de cette réunion commune, les élus de nos deux Assemblées apporteront donc leur contribution au débat et nous avons souhaité, avec Jean-Louis CHAUZY, que cela soit fait avant la remise du rapport du Comité Balladur, annoncée pour la fin de ce mois.

Et parce que ce débat intéresse de près nos concitoyens, les midi-pyrénéens pourront, s'ils le veulent, le suivre en direct sur le site Internet de la Région.

Pourquoi avant ? Tout simplement parce que nous avons préféré contribuer, plutôt qu'agir en réponse, ce qui ne nous empêchera pas de dire notre sentiment sur les conclusions, et si nous n'avons pas la prétention de modifier à nous seuls l'approche d'Edouard BALLADUR-, tout du moins apporterons-nous notre contribution à ceux qui animeront le débat parlementaire au cours des mois qui suivront.

Cette session doit être à mon avis l'occasion tout d'abord de «tordre le cou» à un certain nombre de contrevérités qui nuisent au débat.

Oui, une réforme est nécessaire. Oui, nous la demandons depuis des années.

Oui, la démocratie et l'efficacité appellent une réforme, ou plutôt une nouvelle étape de la décentralisation, mais pas n'importe laquelle et pas à partir d'affirmations qui relèvent d'idées jamais vérifiées mais toujours répétées, car simples, elles frappent l'imagination, elles se vendent bien, elles permettent de véhiculer par ailleurs des critiques et des solutions faciles.

Des solutions qui paraissent tellement nouvelles, tellement modernes, tellement «bling-bling», que l'on ne peut que se dispenser d'en vérifier la pertinence.

Il faut arrêter de dire qu'il y a trop de strates de collectivités en France par rapport aux autres pays d'Europe, c'est une contrevérité.

Nous avons une spécificité, nos 36.000 communes, 3.021 en Midi-Pyrénées. Qui propose aujourd'hui de les supprimer ? Personne !

Nous avons réglé ce problème par la coopération intercommunale : 95% des communes françaises sont en intercommunalité.

En réalité, nous avons créé un couple Communes/Communautés; c'est la réponse à l'exception française.

D'autres ont fait différemment : la Belgique, l'Allemagne ont organisé le regroupement par la loi; pour notre part, nous avons privilégié la coopération à la fusion, à travers des majorités politiques différentes.

Je pense, comme beaucoup, qu'il faut aller plus loin. Nous le mesurons nous-mêmes qui, de plus en plus dans nos propres décisions et modes d'intervention, privilégions les projets portés par les Intercommunalités. Ce n'est pas pour céder à une mode quelconque, mais tout simplement pour plus d'efficacité et un meilleur service de nos concitoyens.

Les Communes, les Intercommunalités forment un couple.

Les Départements constituent le deuxième niveau entre les Régions et les Communautés ou les Communes.

Pour ce qui est des Pays, et nous en avons souvent parlé ici-même à travers la CRADDT - disparue depuis- et à travers la constitution de ces ensembles associatifs avec l'émergence des Conseils de développement -pour lesquels nous avons insisté sans toutefois être entendus-, ce ne sont pas des collectivités; ils n'en constituent pas moins un enjeu important dans la cohésion territoriale, la mise en oeuvre des politiques contractuelles de la Région, des Départements, de l'Etat, de l'Europe.

Ils doivent être pérennisés, et je n'ai pas compris que certains prétendent les supprimer, sauf à ne rien avoir à dire d'autre, ou plutôt rien à supprimer d'autre.

Ce sont des associations, se sont parfois des syndicats, ils sont donc libres de se constituer, il n'y a pas de lois qui puisse le leur interdire. Sauf à en déduire que l'Etat serait prêt demain à ne

plus les considérer, et ne les considérant plus comme ses interlocuteurs, à ne plus les soutenir, ce qui serait une autre histoire.

A y regarder de plus près, l'organisation territoriale des grands Etats européens n'est pas très différente de la nôtre. Sur les 27 Etats membre de l'Union européenne -j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici-, 21 disposent d'au moins trois niveaux de collectivités territoriales : Région Département, Communauté/Commune.

Qui n'a que deux niveaux ? Le Luxembourg, le Danemark, Chypre, Malte, la Lettonie et la Lituanie. A qui voulons-nous ressembler ? Aux plus petits ou aux 21 autres pays d'Europe ? Et j'ai entendu dire lors de notre dernière session : «Oui, mais pas en Allemagne, il n'y a que les Länder et les Communes» ... Ce n'est pas vrai ! Il y a les Kreise qui sont situés entre les Communes et les Länder.

Affirmer qu'il y a trop de niveaux de collectivités en France, plus qu'ailleurs en Europe est donc une contrevérité. Par contre, comme la première des contrevérités, elle a l'avantage de permettre d'en déduire une proposition : «il n'y a qu'à supprimer une strate et tout ira mieux, on aura résolu le problème» ... Faux ! J'y reviendrai.

La deuxième contrevérité consiste à dire que nos régions sont trop petites; pas la nôtre, c'est la plus grande !

En effet, la superficie moyenne des régions françaises est supérieure à la superficie moyenne des régions espagnoles. Une région comme Midi-Pyrénées est plus étendue que huit pays d'Europe. L'Etat de Hambourg ne compte que 755 km<sup>2</sup>, nous en avons 45.000.

La taille moyenne d'un Land est de 22.300 km<sup>2</sup>, celle d'une autonomie de 29.700, celle d'une région française de 30.700.

La taille moyenne des régions est plus grande en France qu'elle ne l'est chez nos voisins d'Espagne ou d'Allemagne.

Donc n'établissons pas, ou évitons que s'établisse une réforme -que nous souhaitons, que nous demandons- sur des éléments erronés; ce n'est pas la dimension des régions qui fait la différence, ce sont les moyens et les compétences qui leur sont dévolus.

Faux débat encore que de vouloir faire croire que le problème viendrait de la confusion des responsabilités entre Régions et Départements.

Mesdames et messieurs, nos collectivités agissent dans des directions très différentes les unes des autres et n'ont, en fin de compte, que peu d'actions partagées.

Vouloir fusionner les deux niveaux territoriaux traduit une méconnaissance totale de la réalité. Mais là encore, postulat et, à la clef, un projet compréhensible par tous, mais parfaitement déconnecté de la réalité.

L'heure n'est pas à la suppression d'un échelon. Elle est à la redéfinition et à la valorisation de chacun d'eux. Vouloir fusionner deux niveaux relève de l'incompréhension la plus totale de la manière dont les collectivités locales fonctionnent, 25 ans après les premières lois de décentralisation.

Brice HORTEFEUX, nouveau Ministre du Travail et des Affaires sociales, ancien Ministre délégué aux Collectivités, disait récemment : *«J'ai l'impression qu'Edouard BALLADUR ne soupçonnait pas combien les collectivités locales étaient complexes»*.

Mais si elles sont complexes, Mesdames et messieurs, c'est parce que les Gouvernements successifs de la France -je dis bien successifs- l'ont bien voulu ou l'ont cherché.

Et ce n'est pas en les charcutant, et à entendre certains en les charcutant à vif, que l'on rendra le panorama plus clair, les collectivités plus efficaces et la France plus adaptée et plus réactive. J'ai invité Edouard BALLADUR, avec les membres de la Commission, à venir ici observer comment fonctionne une Région, le niveau de compétence de ses collaborateurs, les domaines dans lesquels elle intervient, ses rapports avec les autres collectivités, les représentants de l'Etat et ses administrations ... Hélas, hélas, trois fois hélas ! On parle de nous, ici comme ailleurs, mais personne ne vient nous voir; en tous cas, personne ne s'intéresse réellement à la manière dont les institutions fonctionnent.

Et ce qui me paraît le plus préoccupant aujourd'hui, c'est que les décisions risquent d'être prises dans l'ignorance la plus totale de ce qu'ont été les évolutions de la décentralisation et l'état dans lequel se trouvent les institutions aujourd'hui..

Je reviens au Département et à la Région.

Comment imaginer les économies d'échelle d'une fusion entre Région et Départements à partir du moment où nous sommes différents ?

Nous ne pénétrons pas le domaine de l'action sociale, immense domaine qui constitue la principale action des Conseils Généraux, à hauteur de plus de 50, 60% de leur activité; si l'on fusionnait, on garderait les services des Départements.

Les Départements ne s'intéressent pas au système des transports collectifs, nos services qui ont été organisés autour du rail n'existent pas dans les Départements, on garderait donc nos services.

Nos services de la formation professionnelle sont exclusifs de l'action régionale, on ne trouverait pas de services équivalents dans les Départements.

Nous n'avons pas de voirie départementale, les services des Départements devraient donc demeurer en l'état.

Il n'y a pas de recoupement sur l'essentiel de nos activités.

Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut toucher à rien, il faut en revanche se méfier de la lecture que font certains de l'exercice des responsabilités transférées et de celui des compétences vers lesquelles les collectivités ont été amenées à se tourner au fil des ans, soit pour accompagner l'évolution de la société, soit pour pallier un certain nombre de défaillances; se méfier également de ceux qui veulent aujourd'hui sans doute profiter de cette méconnaissance pour recentraliser, mouvement auquel nous assistons depuis un certain nombre de mois.

Nous avons donc besoin d'une vraie réforme et d'un certain nombre de clarifications, ce qui ne veut pas dire, loin de là, qu'il faille tout casser.

La réforme de l'organisation territoriale française doit se concevoir comme un «Acte III de la décentralisation». Elle doit aboutir à la réaffirmation d'un certain nombre de principes et de choix, ainsi qu'à une organisation plus simple, plus lisible, plus efficace -tout aussi démocratique- des lieux d'instruction et de décision. Cette nouvelle étape doit améliorer notre système d'administration locale et le rendre plus performant.

Cela passe bien sûr par la clarification des compétences entre collectivités, mais en prenant bien garde, quand nous disons cela, de ne pas oublier que beaucoup déjà a été fait, et ceci sans inventer des mécanos institutionnels dont le principal effet serait un retour en arrière de 25 ans.

La décentralisation, partout, constitue une réponse au nécessaire rapprochement entre décideurs et citoyens. C'est le vieux principe de proximité qui la dicte. Si l'on refuse d'en prendre acte, on refuse le principe même de la décentralisation.

De ce fait, affirmer qu'il y a trop de strates de collectivités territoriales en France relève d'un discours partisan, nous l'avons vu. Celui sur la dimension des régions aussi.

Faut-il pour autant interdire les expérimentations ? Personnellement, je ne le pense pas, la France est diverse et ce n'est pas vers ces préoccupations qu'il convient de s'attarder.

De nombreux blocs de compétences ont déjà été affectés aux grandes collectivités, Régions et Départements.

Sans doute faut-il se pencher à nouveau sur le couple Communes-Communautés.

Mais nous voyons bien, nous, où se situent les principales faiblesses qu'il convient de corriger. C'est incontestablement dans les secteurs vastes qui, de près ou de loin, touchent l'économie, la formation et l'emploi, qu'il faut aujourd'hui agir. C'est là que se situent les principaux problèmes de notre pays, c'est là que se situent les plus grandes interrogations de nos concitoyens, et c'est là que se situent les plus grandes inquiétudes de tous.

La réforme, telle qu'elle est conduite, peut passer totalement à côté du socle sur lequel cette troisième phase doit être assise.

Au-delà de ce qui constitue l'essentiel de nos actions propres respectives, Départements et Régions, un bloc de compétences «développement économique, formation et emploi», incluant la recherche, l'innovation, l'enseignement supérieur, dans un accompagnement, reste à définir sur le modèle de ce qui a été fait pour les lycées. Un bloc de compétences regroupant ces grands domaines doit être élaboré et mis en oeuvre.

Compétence exclusive des Régions ? Non.

Compétence des Régions sur l'instruction de la décision ? Oui, dans ces domaines là il faut savoir trancher. Mais partenariat avec les autres collectivités, car l'on imagine mal celles-ci se désintéresser d'actions qui les concernent et concernent au plus près leurs concitoyens, même si les choix, les adaptations -qui justifient encore une fois la décentralisation- doivent impérativement tenir compte de périmètres territoriaux plus larges que la commune ou le département, et moins que la nation.

C'est cela que nous devons défendre, au nom du principe de proximité, de l'adaptation de la réflexion et des choix aux territoires qui sont variables selon les sujets que l'on traite ou que l'on aborde.

On peut et l'on doit traiter du collège dans le Département, car c'est un équipement de type cantonal.

On doit traiter du lycée à l'intérieur de la Région, parce que les classes sont académiques et que l'on ne peut raisonner lycée que si l'on raisonne Région.

On doit traiter de l'économie au niveau de la Région et non pas au niveau du Département, au niveau du choix et des grandes orientations, parce que l'économie dépasse les frontières du département et qu'à partir du moment où l'on a dépassé les frontières de la Région, on devient et on s'inscrit dans une politique nationale.

Il faut adapter les politiques à la proximité et déterminer des chefs de file en fonction de cette nécessité, tel est notre objectif.

Quand nous regardons ce qui se passe autour de nous, que voyons-nous ?

La Région de la Haute Autriche met tous ses pouvoirs au service de l'emploi, elle rassemble 10% des pôles de compétitivité d'Europe, son taux de chômage est de 4%, le plus bas du pays.

En Belgique, les régions flamande et wallonne pilotent, chacune de leur côté, l'essentiel de la politique économique depuis les réformes menées dans les années 1980.

Outre-Rhin, les Länder ont toute latitude pour prendre des participations dans les entreprises. L'Etat régional de Basse-Saxe détient 20% du capital et 15% des droits de vote de Volkswagen. A l'instar de l'ex-Chancelier Gerhard SCHRÖDER, les Ministres-Présidents de ce Land siègent au conseil de surveillance du groupe Volkswagen.

Ailleurs -qu'on l'approuve ou non, le problème n'est pas là-, les privatisations menées depuis une douzaine d'années ont permis à certaines régions allemandes de se constituer de véritables réserves, parfois réinvesties dans l'aide à la recherche et les secteurs de pointe.

C'est ce qu'a fait la Bavière dans les années 1990. Cette région de 11 millions d'habitants dispose d'un budget de l'ordre de 25 milliards d'euros, vingt fois supérieur à celui d'une région comme Rhône-Alpes, avec ses 6 millions d'habitants.

Le problème n'est pas de savoir si ces politiques économiques nationales étaient bonnes, mais de savoir la latitude laissée aux collectivités territoriales pour agir sur le panorama de l'économie, de la formation et de l'emploi.

Les Régions allemandes sont au capital d'Airbus. Est-ce bien, est-ce mal ? Elles en ont la possibilité; c'est cela qui nous est interdit, c'est cela qui nous interpelle. Mais l'on exige pourtant de nous des contributions lorsqu'il s'agit de minimiser la part de l'Etat.

Une grande partie du dynamisme de l'Espagne, avant la crise, a puisé son origine dans la régionalisation. Comment a-t-elle comblé ses retards ? Par l'apport financier de l'Europe ? Fonds de cohésion ? Sans doute. Mais aussi par la puissance de ses institutions décentralisées, et par le fait que l'Etat espagnol n'a pas utilisé ces moyens, ceux de l'Europe, ceux des fonds de cohésion, comme cela a trop souvent été le cas en France, pour réduire ses propres interventions.

Le PIB, produit intérieur brut par habitant, de la Catalogne a maintenant dépassé celui de Midi-Pyrénées. Celui de l'Aragon -1,2 millions d'habitants- aussi.

Les Régions françaises ne jouent pas dans la même cour que leurs homologues européennes. Ici, dans le dialogue avec les décideurs de l'aéronautique européenne et mondiale, nous ne jouons pas dans la même cour que la Bavière ou la Basse-Saxe.

En réalité, Mesdames et messieurs, il suffirait, à peu de choses près, de reprendre les bases du processus qui avait été engagé en 2003 par Monsieur RAFFARIN, de le renforcer et d'en faire respecter les règles pour que notre système institutionnel, qui a fait ses preuves dans l'incertain et dans le flou, devienne plus opérationnel et plus réactif.

Mais ce ne sont pas les seules conditions. Comment aboutir à une réelle clarification si l'on n'ose pas s'attaquer à la réforme de l'Etat, dont on parle bien peu à l'occasion de ce débat.

Peu de politiques publiques ont été redéfinies en fonction de la décentralisation depuis quelques vingt ans.

Quelle est la première source de l'illisibilité du système actuel et du fonctionnement de nos institutions ? L'Etat, qui n'a pas tiré les conséquences, sur l'organisation de ses propres services, des transferts de compétences réalisés au profit des collectivités territoriales; ni de ses propres évolutions et de celles qui dépendent directement des moyens dont il dispose à côté de ceux des collectivités.

De 1985 à 2005, l'Etat a grossi de près de 300.000 agents, les Régions sont passées -avant le transfert des agents des lycées- de 8.600 à 22.300.

Que l'Etat cesse de réformer sans arrêt, sans se réformer lui-même.

Le Code général des Collectivités locales, mes chers Collègues, date de 1996; il a été modifié depuis par 156 lois, 14 par an ... Que de temps, de travail et d'argent perdus !

On dénonce un système complexe et coûteux. On ne peut pas ne pas voir que l'Etat maintient un grand nombre de doublons.

Si la volonté sincère de chacun est de simplifier, clarifier, économiser, alors une première solution s'impose : que l'Etat s'engage à mettre fin à tous ceux qui sont source de gaspillages financiers et de perte de temps.

Les services déconcentrés correspondants aux compétences transférées doivent être reconsidérés, supprimés à Paris comme sur le terrain, transférés ou ramenés à des missions régaliennes.

Les financements croisés sont décriés. Cela fait mode à Paris, où l'on ne mesure en rien ce qu'en sont les contenus. Et pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les compétences partagées entre les Régions et les Départements, ici comme ailleurs, ne concernent que 7 à 8% du budget régional. Les compétences partagées avec l'Etat représentent plus de 20%.

Les actions communes, actions conjointes avec les Départements et les Communes, sont essentielles en termes d'aménagement et d'équilibre du territoire.

Elles ne représentent qu'une partie faible de nos budgets, 7 à 8%.

Ce matin encore, j'étais à Cahors où nous signions des contrats de Pays avec quatre Pays et le Parc naturel régional, or tout ce que nous avons signé avec ces collectivités, tout ce que demandent les collectivités -Conseils Généraux, Communautés de communes, Communes- et tout ce que nous demande l'Etat de faire, c'est au titre des financements croisés et des 7% du budget que nous y consacrons.

En revanche, les financements croisés avec l'Etat sont conséquents, à hauteur de plus de 20%. Si c'est à cela que les commentateurs de la réforme font allusion de manière permanente, je suis d'accord, mais j'ai comme le sentiment que l'Etat continuera de venir nous solliciter quand il voudra, pour certains projets, que nous participions avec lui à leur financement.

Mesdames et messieurs, la fin des financements croisés serait un coup mortel porté à la quête permanente de l'aménagement le plus équilibré possible du territoire régional, et l'on pourrait classer définitivement de très nombreux projets, d'autant plus compromis -c'est un fait- que l'Etat et l'Europe se retirent de plus en plus souvent du soutien qu'ils leur ont apporté, assez généreusement il faut bien le dire, depuis une vingtaine d'années.

Faut-il alors supprimer la clause générale de compétence des Départements et des Régions ? Elle a été instaurée en 1884 pour la Commune, en 1871 pour les Conseils Généraux, en 1982 pour les Régions. Faut-il la supprimer ? Elle est générale en Europe.

A quoi sert-elle ? Elle permet à une collectivité de répondre de manière originale à un grand nombre de questions de nos concitoyens, en dehors du champ de leurs compétences strictes.

La clause générale de compétence permet de répondre aux difficultés que pose l'hétérogénéité des territoires et des moyens des collectivités. Les financements croisés, qui en sont l'expression, sont gages de complémentarité et de coordination, et gage de péréquation.

Concernant les équipements culturels, dont les collectivités assurent aujourd'hui 90% des financements publics, mais aussi le sport, les loisirs, le tourisme, l'environnement, les équipements des communes -domaines où l'Etat s'est presque totalement retiré-, les financements croisés constituent le seul moyen d'assurer un aménagement équilibré du territoire. Vous le savez toutes et tous ici, ce n'est pas le cas de ceux qui souvent s'expriment sur le sujet.

Si demain une collectivité ne pouvait solliciter strictement que son échelon supérieur, comme certains l'ont avancé, soit le Département, soit la Région, de formidables inégalités verraient le jour.

Des compétences que nous exerçons donc sans faire appel à d'autres collectivités : lycées, formation professionnelle, trains régionaux, pratiquement la recherche, certaines interventions économiques. Il en va de même pour les Conseils Généraux : l'action sociale, compétence essentielle, les infrastructures routières départementales, les collèges.

Autant de sujets que chaque collectivité traite et assume en pleine responsabilité.

Ces champs de compétences, dont il faut que la loi dise qui est responsable -leader, chef de file si l'on veut, concernent les autres sujets. C'est ce que la loi s'est refusée à faire jusqu'à maintenant. Cela concerne l'économie, la recherche, l'innovation, l'enseignement supérieur.

Ce sont des clarifications simples, nous en avons souvent parlé dans cet hémicycle.

Les élus sont nombreux, et ce depuis des années, à dénoncer le caractère obsolète de nos mécanismes et de nos moyens. Les moyens constituent la dernière de nos réserves.

Le 5 février dernier, dans son allocution, le Président de la République a annoncé la suppression à partir de 2010 de la taxe professionnelle. L'annonce a provoqué un émoi légitime dans les rangs des collectivités. Non pas que la taxe professionnelle compte dans le rang des collectivités d'ardents défenseurs, c'est clair, mais parce que le Président de la République n'a pas dit si et comment elle serait remplacée, et parce que l'expérience est là : à chaque réforme des collectivités, à chaque réforme de la fiscalité, à chaque remplacement d'un impôt local par un autre, depuis des années et des années, ce sont les collectivités qui ont perdu au change et qui, à l'arrivée, se sont trouvées dépouillées d'une partie de leurs moyens.

Ce n'est pas la réforme de la taxe professionnelle et son remplacement par une autre recette qui compte aujourd'hui, mais le fait de savoir si, remplacée par une autre recette -si le Gouvernement y parvient-, cette recette sera évolutive ou si elle sera figée dans le temps.

Comment parler aujourd'hui en même temps de relance, de nécessité de mobilisation des énergies et, pour les collectivités qui portent 75% de l'investissement public, n'évoquer dans le même temps pour elles que fusion, plaies et bosses, et disparition ou modification des moyens? Je me pose la question : au stade où nous en sommes aujourd'hui et si nous devons en être là dans quelques mois, quand l'heure viendra de signer le protocole pour la LGV, dans l'incertitude d'être nous-mêmes dans six mois ou dans un an, dans l'incertitude des recettes qui seraient les nôtres, signerons-nous un engagement budgétaire de quelques centaines de millions d'euros, engageant la collectivité -nous savons laquelle- pour des années ?

Je ne le pense pas.

Il est temps de sortir de ce flou préjudiciable au bon fonctionnement de nos institutions.

Il appartient donc au Gouvernement de consolider la position des collectivités locales de manière à ce qu'elles y voient clair.

Aucune réforme de l'organisation ne peut être envisagée sans aborder de façon concomitante cette question essentielle de leurs ressources. Moyens adaptés, péréquation enfin réalisée.

Et là encore, les comparaisons européennes sont éclairantes. Si, pour les Régions françaises, le produit de la fiscalité représente 33% de leurs recettes, dont 23% seulement pour la fiscalité directe dont elles disposent, les impôts locaux représentent 71% des recettes des Länder allemands, 56% pour les Régions polonaises, 52% pour les Communautés autonomes espagnoles, 45% pour les Régions italiennes. Les compétences y sont plus vastes, les budgets plus élevés et la proportion des budgets qu'elles contrôlent est infiniment plus importante que la nôtre.

Enfin, le problème du mode d'élection a été soulevé. Il faut se poser la question du pourquoi.

Certains ont suggéré -je ne le pense pas- que c'était pour donner avantage aux prochaines élections à ceux qui ne les ont pas gagnées la dernière fois. Peut-être.

Mais, soyons clairs, un mode d'élection n'a jamais fait l'élection, et au moment de la réforme chacun a pu douter de son efficacité en la matière.

Je pense plutôt que cette réflexion est directement liée à l'idée de fusion, plus ou moins déguisée, des Régions et des Départements; en tous cas, cette volonté ou cette idée de modifier le mode de scrutin ne s'explique que par là.

En quatre élections régionales, nous avons connu trois modes de scrutin différents.

On nous dit, pour décrier l'actuel, que les élus seraient trop éloignés des citoyens et peu connus ... Allons donc ! Les Elus régionaux sont aussi connus que les Conseillers généraux ou les Maires; tout dépend de la circonscription dans laquelle on interroge les citoyens : si, dans le canton du sud du département, on demande le nom du Conseiller général du canton du nord, bien souvent nos concitoyens ne le connaissent pas et il en va de même pour les Maires; quant aux Elus régionaux, on les connaît comme on connaît les autres !

Et pour avoir été Parlementaire pendant un certain nombre d'années, je sais que souvent la notoriété dépasse difficilement la circonscription -allons jusqu'au département-, mais pour avoir la notoriété nationale, il faut avoir dit beaucoup de mal de ses amis ... Ce qui n'est pas le cas dans les collectivités territoriales où, généralement, on n'en dit que du bien, ou presque !

Le mode de scrutin régional actuel a été défini par la loi du 11 avril 2003; il a été défendu par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, si je ne m'abuse Nicolas SARKOZY.. Et il l'a défendu à l'époque avec conviction et passion, en disant que c'était le meilleur !

De même genre que le scrutin municipal, qui n'est lui contesté par personne -pas plus que le scrutin régional-, il présente de nombreux avantages : les électeurs désignent en réalité le Président de la Région -de manière indirecte, mais ils le désignent-, il assure aux assemblées des

majorités stables, il permet de respecter la parité hommes/femmes -allez voir ailleurs si elle est respectée comme ici !-, et d'assurer la représentation des minorités.

Aussi, transformer ce scrutin pour assurer une double représentation nous ramènerait 30 ans en arrière, à une époque où la notion de Région n'était pas affirmée et où l'on venait, quand on était élu régional, représentant son département ou Député, non pas pour définir une politique régionale -ce qui était réservé à quelques uns-, mais pour essayer -ce qui d'ailleurs n'était pas coupable- de tirer de la Région certains avantages pour sa propre circonscription électorale, avec le souhait d'être réélu la fois d'après grâce à ses bons offices.

Il y a dans l'esprit, je le pense sincèrement, comme une incompatibilité entre une vision des impératifs régionaux, dans la région européenne de 2010 ou de 2014, avec un scrutin territorial, dont nous savons aussi qu'il lie -et c'est normal- celui qui est l'élu aux intérêts, légitimes d'ailleurs, de ceux qui le désignent, mais qui ne sont pas forcément les intérêts légitimes de l'intégralité de la collectivité.

Voilà, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, quelques réflexions qui me paraissent de bons sens, tout du moins je l'espère !

Enfin, s'il n'y a eu aucune concertation réelle avec les élus politiques pour porter cette réforme, il faut bien constater qu'il n'y en a pas davantage eue avec ceux du CESR, Monsieur le Président, à l'exception d'une audition. Ces assemblées consultatives régionales ont fait leur preuve, et je tiens à cette occasion à leur rendre hommage.

Depuis 35 ans s'est instauré un dialogue constructif entre les Conseils Régionaux et les CESR, entre le Conseil Régional et le Conseil Economique et Social de Midi-Pyrénées.

C'est le seul échelon, à l'exception du national, où cet échange peut avoir lieu; j'aurais d'ailleurs plutôt tendance à regretter qu'il ne soit pas plus permanent, faute souvent -il faut bien le dire- de temps et de moyens.

Voilà les points clés dont nous avons à débattre.

Ce débat est fait pour contribuer, je l'ai dit. Il ne s'agit pas de dire la réforme; nous devons accepter des opinions diverses, de débat démocratique. Il s'agit d'éclairer celles et ceux qui auront à le faire, d'apporter au débat une vision commune aux élus d'un Conseil Régional et d'un Conseil Economique et Social Régional.

Nous transmettrons le contenu de nos débats au Gouvernement, au Parlement et à la Commission.

Nous demanderons solennellement que nos réflexions soient intégrées à celles menées au plan national sur cette question majeure pour l'avenir de notre pays, et lorsque le débat viendra devant le Parlement, nous adresserons aux Parlementaires l'essentiel de ce que nous aurons échangé ici.

Avant de laisser la parole à Jean-Louis CHAUZY et à notre grand témoin, je voudrais insister sur l'importance de l'étape nouvelle que nous sommes en train de vivre, et vous redire ce que sont mes craintes. Je redoute en effet, au mépris d'avis assez unanimes, élus de la majorité et de l'opposition politique confondus -je relisais récemment la tribune signée par Monsieur PELISSARD, Député UMP et Président de l'Association des Maires de France, Claudy LEBRETON et Alain ROUSSET, Présidents socialistes des Départements et des Régions-, que le Gouvernement ne cherche avant tout à imposer une recentralisation qui ne dit pas son nom, à travers un jeu institutionnel dont les Régions sortiraient perdantes, pour des raisons qui tiennent aussi peut-être, pour certaines, à la place qu'elles ont prise en quelques années dans le panorama et dans l'espace politique français.

Dans la construction européenne, la France sortirait perdante aussi.

Nous devons rappeler les avancées majeures de la décentralisation en France. Le fait régional est une réalité quotidienne pour les français.

Les Régions sont reconnues sur leurs compétences majeures pour leur réactivité et leur efficacité.

Ce n'est pas une tare. Il faut arrêter de s'en prendre à ce qui marche pour justifier des réformes qui sont loin d'être neutres.

Ce n'est pas un hasard si 71% des français, dans un récent sondage, se disent aujourd'hui satisfaits de l'action de leurs Conseils Régionaux.

Les Régions françaises consacrent plus de 40% de leurs budgets -soit 10 milliards d'euros par an- à l'investissement. Elles assurent un rôle essentiel de solidarité à l'échelle des territoires. Elles concourent à l'effort d'investissement public français, assuré à 73% par les collectivités territoriales. Les réduire serait non seulement une hérésie institutionnelle, mais une anomalie européenne.

Au plan européen, l'échelon régional, au-delà des grandes métropoles, apparaît depuis longtemps comme le seul à pouvoir être l'interlocuteur des politiques communautaires.

Toutes les grandes nations européennes ont misé sur des Régions fortes. C'est toute la logique du Comité des Régions, dont on ne peut que se féliciter de l'écoute croissante.

La France a beaucoup à gagner, dans une réforme ambitieuse de son organisation territoriale, mais une vraie réforme qui comble le fossé qui sépare les Régions françaises de leurs homologues européennes.

Si l'on ne sait pas prendre le virage qu'ont pris bien des pays en Europe, si la France faisait le choix inverse, alors notre pays continuerait à porter le handicap de ses propres retards et de ses propres freins.

Essayons donc de convaincre aujourd'hui que d'une décentralisation améliorée, dans un Etat réformé, dépend une part non négligeable de notre avenir commun.

Un avis, Mesdames et Messieurs, sur lequel nous nous interrogeons, qui nous interpelle, dont nous ne détenons sans doute qu'une partie de la clef, mais c'est cette clef et cette petite partie à laquelle nous devons nous attacher, nous représentants des collectivités territoriales, en essayant, dans ces débats, de dépasser ce que sont nos propres convictions partisans, pour rechercher ce qui est réellement l'intérêt général. *(Applaudissements)*

#### **M. LE PRESIDENT DU C.E.S.R.**

Monsieur le Président de la Région,

Monsieur le Président de la Communauté autonome d'Aragon,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A circonstance exceptionnelle, initiative et mobilisation exceptionnelles des deux Assemblées régionales qui juridiquement, depuis la loi de 1972, forment la Région.

Ce n'est pas la première fois que nous travaillons ensemble, mais c'est la première fois que nous invitons ensemble les membres des deux Assemblées à apporter une contribution à un chantier important, qui est celui de la réforme des collectivités.

Le Président de la République annonçait en juillet 2008 ce qu'il comptait faire; il a installé le 22 octobre le Comité présidé par Edouard BALLADUR chargé, par décret, d'une mission sur la réorganisation des collectivités, la simplification de la gestion administrative des territoires. La Région, comme les autres collectivités que sont les Communes et les Départements, a réagi à cette annonce et a entamé, avec les autres Régions, au plan local et national, des discussions pour défendre le niveau régional. Une partie du quatrième Congrès des Régions, qui s'est déroulé à Caen les 4 et 5 décembre derniers, a été consacrée à la défense du niveau régional. Les Régions souhaitaient être entendues, elles se préparaient à apporter leur contribution.

Dans le même temps, j'avais alerté mes collègues, en juillet 2008, les invitant à se préparer à apporter aussi leur contribution à ce débat, parce que notre sort est lié : nous sommes nous aussi des «enfants de la décentralisation».

La Région est la collectivité la plus jeune, c'est aussi la plus prometteuse de par ses compétences, parce qu'en prise directe avec la vie quotidienne des gens, pour l'emploi, le développement

économique, la formation des hommes, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la recherche, mais aussi l'innovation.

Les CESR ont également réfléchi à la manière dont ils pourraient valoriser leur fonction consultative. C'est ainsi que notre association, dont j'assume la vice-présidence, a mis en place un groupe de travail que j'anime sur la réforme des collectivités locales.

Une délégation de trois Présidents de CESR a été reçue le 28 janvier par le Comité Balladur; nous étions à peine assis que le Premier Ministre nous posait trois questions : «Quel bilan faites-vous de votre action ? Etes-vous écoutés, êtes-vous entendus ? Vos avis sont-ils suivis?», puis à la fin de l'entretien, qui a duré une heure, il ajoutait : «j'ai une autre question à vous poser : dans l'hypothèse où vous figureriez dans le rapport, quelles propositions auriez-vous à nous faire pour améliorer l'efficacité des CESR ?» ...

Mais je n'ai appris que le lendemain matin, le 29 janvier, qu'un certain nombre d'élus -je dirai, pour être aimable, de «baronnies»- avaient demandé la suppression des Conseils Economique et Sociaux Régionaux !

Pourquoi pas demain des Chambres consulaires, après-demain des Syndicats et des Associations ?... On n'a pas demandé que la peau des Pays, on a aussi demandé la tête des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux, ce qui nous avait échappé, je dois l'avouer !

*Un peu d'histoire*, très brièvement.

L'histoire des CESR a débuté en 1954, lorsque Pierre Mendès France a créé les Comités d'expansion économique qui regroupaient, au niveau département et régional, des employeurs et des syndicalistes, pour se préoccuper déjà du développement économique régional.

1955 : création des Préfets de Région et des services de l'Etat au niveau régional.

1964 : création des CODER, Commissions de développement de développement économique régional, regroupant dans une même instance élus régionaux, acteurs économiques et sociaux.

Mais notre naissance remonte -ce fut le dernier acte législatif de Jacques Chaban Delmas- à la loi de 1972 qui a créé, dans le cadre de 20 «établissements publics régionaux, deux Assemblées : une composée d'élus, et à côté des élus un Comité Economique et Social qui, selon les termes de la loi «participe par ses avis à l'administration de la Région».

Il est clair que les lois de 1982, 1983, puis l'élection au suffrage universel des Conseillers Régionaux en 1986 ont donné un sens à nos missions.

La loi de février 1992, portant sur «l'administration territoriale de la République», dite loi Joxe/Baylet, a renforcé la place des CESR dans les instances régionales, leur conférant une obligation de consultation sur tous les documents budgétaires, sur tous les schémas régionaux, et la possibilité de créer des sections, ce que nous fîmes pour notre part en 1994 en instituant une section dédiée à la prospective et une seconde dédiée -parce que nous l'avons choisi- aux problèmes européens et internationaux.

La loi Voynet de 1999 a demandé que les Régions se dotent d'un Schéma régional d'aménagement du territoire et qu'il soit soumis pour avis au Conseil Economique et Social Régional.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, en étendant les compétences des Régions et en leur demandant d'élaborer des schémas, a de ce fait aussi contribué à renforcer les compétences des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux.

***2009 : Quelle est la situation de la France décentralisée ?***

Quels que soient les efforts des collectivités pour faire la pédagogie de leurs actions, la France comprend -vous l'avez dit, Monsieur le Président- autant de communes que toute l'Europe réunie et trois niveaux d'administration, dont chacun revendique les mêmes niveaux de compétences et le droit d'intervenir sur tout, dans la seule limite des capacités budgétaires. C'est la clause de compétence générale qui l'autorise, sans qu'aucune collectivité ne puisse exercer une tutelle sur une autre ce qui, dans les faits, n'est quand même pas tout à fait vrai !

***Quelle lisibilité pour les citoyens ?***

Il en résulte pour le citoyen une absence totale de visibilité, de compréhension de qui fait quoi. Est-ce un facteur du désengagement de nos concitoyens pour tout ce qui touche à la vie publique locale ? C'est ce que tendraient à montrer depuis 25 ans les reculs de participation, à de rares exceptions près, dans tous les scrutins locaux.

***Quels coûts ?***

La réforme de la fiscalité est en question, la suppression de la taxe professionnelle annoncée le 5 février par le Président de la République pose très clairement la question des ressources fiscales pour les collectivités, mais aussi pour les chambres consulaires qui émargent au titre de la T.P. Bien sûr, la réforme n'est pas simple, cela fait 20 ans que tout le monde l'appelle de ses vœux, mais elle est d'une plus grande complexité encore en raison de l'état des finances publiques et du poids colossal de la dette publique.

Sur les évolutions institutionnelles, le droit à l'expérimentation et le pouvoir réglementaire des Régions, notre assemblée aura l'occasion de préciser ses propositions en reprenant le rapport adopté en mars 2003 qui visait à faire de la Région le «pivot de la décentralisation».

Mais aujourd'hui, vous l'avez dit Monsieur le Président, est un jour particulier; il est nécessaire et politiquement utile d'afficher des principes généraux communs, avant que l'ancien Premier Ministre ne rende public le rapport.

L'étude réalisée par le grand cabinet international KPMG, pour le compte de l'Association des Départements de France, montre que la fusion Région-Département ne permet pas de faire 10 milliards d'économie, mais simplement 600 millions d'euros.

Si cette fusion se réalisait, nous assisterions alors à la naissance d'un colosse régional, mais est-ce souhaitable ? Il comprendrait près de 15.000 agents, en reprenant les personnels de tous les Conseils Généraux notamment qui le souhaitent ou qui le demandent.

***Quelles politiques publiques pour la France ?***

De la démarche participative mise en place par le premier Président de la Région, Alain Savary, multipliant dans les bassins d'emplois et les villes des réunions de travail avec les élus, mais aussi les partenaires sociaux et les membres du premier Comité Economique et Social Régional, débouchant sur un livre -toujours d'actualité- : «*Un avenir pour Midi-Pyrénées*», à la démarche

entreprise par la Région en 2006, 2007 pour élaborer les Schémas régionaux de développement économique, des infrastructures de transports, des formations professionnelles, des formations sanitaires et sociales, nous voyons bien apparaître la Région stratège chargée, par sa vision globale du territoire, de se donner les moyens de préparer l'avenir.

La Région stratège, premier partenaire de l'Etat et de l'Europe, est le bon échelon pour définir les grandes politiques en matière de formation, emploi, innovation, recherche, enseignement supérieur, développement économique. Avec les infrastructures transport, dont les transports collectifs, nous avons là un bloc de compétences qui doit être conforté et à partir duquel la Région peut passer des conventions avec la métropole devenue communauté urbaine -ce que nous saluons-, mais aussi avec les communautés d'agglomération de Tarbes, Albi, Rodez, Montauban, Castre-Mazamet, Muret, et le Sicoval qui doit aujourd'hui s'interroger sur sa place dans la communauté urbaine.

Mais la Région est aussi le partenaire des territoires organisés que sont les Pays et les Parcs Naturels Régionaux. C'est le partenaire de l'Europe dans la gestion partagée des programmes européens, par le Comité des Régions, mais aussi par la création de l'EuroRégion.

Au fil de ces années, le Conseil Economique et Social de cette Région, avec ses six commissions et ses deux sections «Prospective» et «Europe-International» chargés de préparer nos avis, est devenu un acteur incontournable aux côtés de la Région sur tous les grands chantiers, comme sur la préparation des contrats de plan, des schémas régionaux et des programmes européens.

L'intérêt de nos avis et leur prise en compte par la Région, l'Etat ou les autres acteurs, s'inscrit dans la durée; j'en donnerai quelques exemples :

- Les évolutions sur l'enseignement supérieur et la recherche, concentrées jusqu'en 1992 à Toulouse, ont pu se faire sur la base des avis motivés de notre assemblée régionale et le soutien actif de tous les Recteurs passés dans cette Académie et des Présidents de Région. Pourtant, on nous disait souvent à voix basse : «cela ne verra jamais le jour» ... C'est l'inverse qui s'est passé !

- La promotion des grandes infrastructures nécessaires à une métropole et à une région d'Europe a amené le CESR, dès octobre 1993, dans cette même salle, à proposer une traversée centrale des Pyrénées dédiée au ferroutage. La Région Aragon est aujourd'hui un partenaire motivé pour cette traversée centrale des Pyrénées.

L'idée est née ici en octobre 1993, mais il nous faudra encore du temps pour creuser le tunnel, Monsieur le Président !

- Nos travaux sur les filières industrielles : le textile, l'aéronautique, l'espace, la chimie, l'agro-alimentaire, comme sur les équipements de recherche ou les systèmes productifs locaux, nous ont permis de comprendre, dès leur annonce, les enjeux des politiques publiques en faveur des pôles de compétitivité.

Avec mon ami Hervé OSSARD et Jean-Claude FLAMANT, nous avons réuni les conditions pour faire émerger un troisième pôle en faveur de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la

recherche agronomique, largement soutenu par l'Assemblée Régionale et par l'Etat, au point de devenir aujourd'hui un des premiers pôles par la valeur de ses projets de recherche.

- La section Prospective du CESR nous propose de nouvelles réflexions sur les évolutions de Midi-Pyrénées à partir du bilan, que nous ferons ensemble en 2010, préparé en 1992 pour jeter les bases du futur pour les 20 prochaines années.

- La section Europe-International travaille aux coopérations du CESR dans l'EuroRégion, mais aussi aux critères d'attractivité de Toulouse et de Midi-Pyrénées en Europe et dans le monde.

C'est pour toutes ces bonnes raisons que notre vigilance est grande sur le projet de réforme en cours, sur les conclusions du rapport Balladur et du projet de loi qui sera proposé aux Assemblées.

Mesdames et Messieurs, pour faire face à la crise économique et sociale très grave que connaît notre pays, conséquence de la crise financière, nous avons besoin d'un Etat fort dans sa fonction de régulation et d'une Europe forte pour défendre notre économie, notre industrie, notre agriculture, mais nous avons également besoin, à l'exemple de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Italie, de Régions fortes dotées de moyens financiers pour exercer leurs compétences.

Ce n'est pas une affaire de taille, regardez le Pays basque : en 10 ans, il a subi un drame industriel, une fois et demie supérieur à la Lorraine, et ils ont créé en 10 ans 12 pôles de compétitivité, ont un taux de chômage de 4% et sont premiers dans des métiers basiques : la sidérurgie, la mécanique, le textile, mais aussi les biotechnologies.

Ce n'est pas une affaire de taille, mais une affaire de compétences et de moyens !

Si **la révision générale des politiques publiques** est nécessaire pour la modernisation de l'organisation de l'Etat et son recentrage sur ses grandes missions, elle ne doit pas se faire au détriment de la solidarité et de la cohésion territoriale.

De même, si **la réforme des chambres consulaires** doit permettre de mieux mutualiser les moyens sur des fonctions qui sont largement du niveau régional, cela ne peut se faire sans garantie de moyens humains et financiers au niveau local pour apporter aux villes moyennes et aux territoires ruraux l'expertise nécessaire au développement local et à l'innovation.

La réforme des réseaux consulaires ne devrait se faire qu'après le débat parlementaire sur la réforme des collectivités, pour être en cohérence avec la nouvelle architecture institutionnelle.

Comme je viens de le rappeler, les CESR, comme les Régions, ont vu leurs compétences renforcées au fil de ces années, le législateur ayant fixé le cadre juridique dans lequel s'inscrivent nos relations.

Par une représentation des acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels et environnementaux, les CESR assurent par leurs travaux, analyses et propositions, l'expression des acteurs de la vie régionale; ils peuvent être aussi facteur de valeur ajoutée et de cohésion.

Dans une société morcelée et une économie mondialisée, il est aussi important pour les Régions d'avoir des interlocuteurs organisés.

Dans leurs fonctions d'anticipation, d'analyse, de proposition et d'évaluation, les missions des CESR devraient être renforcées.

La rénovation de nos assemblées pourrait également être envisagée pour permettre une meilleure représentation de la jeunesse, de la diversité culturelle et des femmes.

### ***Sauvons la Région et la modernisation de notre gouvernance***

A l'exemple des régions voisines, clarifions les compétences.

20% des budgets des Départements sont partagés avec les compétences des autres collectivités. C'est ce que la loi devra clarifier, en introduisant la notion de chef de file, mais aussi en faisant en sorte que tous les schémas, dont la loi impose aux Régions l'élaboration, aient un caractère prescriptif et normatif. Sinon, à quoi bon délibérer, si cela ne sert à rien, si cela ne s'impose à personne ?

Enfin, l'Etat ne doit plus considérer les Régions et les autres collectivités comme son tiroir-casse. Hier la LGV, demain le Plan Campus, après-demain les routes nationales.

Sur tous les sujets relevant des compétences partagées, à l'exemple de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, une conférence annuelle Etat-Région s'impose.

Un mot également sur le mode de scrutin. Il ne nous appartient pas de l'écrire, mais nos concitoyens, comme le CESR, ont besoin de Régions dotées de vraies majorités, avec bien sûr une représentation large des forces en présence.

L'affaiblissement de la Région, c'est aussi l'affaiblissement des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux, mais c'est plus encore l'affaiblissement de la démocratie et de la modernisation de la France.

Organiser cette réunion commune dédiée à la réforme des collectivités et à l'avenir de la Région, et donc de nos deux assemblées, écrire une déclaration commune sur quelques principes forts et demander l'ouverture d'un grand débat national, ce n'est pas aliéner notre indépendance et notre autonomie de penser. C'est au contraire affirmer l'engagement de notre assemblée consultative aux côtés des élus régionaux, quels qu'ils soient, pour défendre et mieux faire connaître un territoire d'avenir, espace de réflexion, d'analyse et de propositions, et espace de modernité.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

### **LE PRESIDENT**

Monsieur le Ministre, vous qui êtes notre grand témoin, vous allez nous dépayser pendant quelques instants et nous amener du côté de l'Aragon, où il neige, comme il neige sur les Pyrénées ! Cette région voisine que dirige un de nos amis très cher, souvent toulousain car il aime bien Toulouse, comme nous aimons bien Saragosse.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole ...

### **M. LARRAZ VILETA**

Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Régional Midi-Pyrénées,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Economique et Social,  
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite en premier lieu remercier les institutions de la Région Midi-Pyrénées, et tout particulièrement Monsieur MALVY, son Président, de m'avoir invité à intervenir ici, cet après-midi, au cours de cette réunion extraordinaire.

Les liens qui unissent nos deux régions ont été intenses par le passé et je suis convaincu -nous y travaillons constamment de part et d'autre des Pyrénées- qu'ils le seront encore plus dans le futur. Nous faisons partie d'un même espace géographique et nous avons de nombreux intérêts en commun qui nous incitent à tirer parti des synergies que nous offre cette situation géographique. Nous partageons également de très nombreuses traditions, culturelles comme politiques.

L'Aragon comme Midi-Pyrénées sont deux régions qui construisent de nouveaux noyaux de centralité qui permettront de renforcer nos territoires et de les positionner dans les grands courants européens d'échange. C'est sur cette voie que nous obtiendrons le meilleur rendement de nos potentialités et nous savons que c'est aussi la meilleure solution pour assurer un développement harmonieux et apporter à nos concitoyens le progrès qu'ils attendent.

C'est la raison pour laquelle je suis doublement satisfait d'être là cet après-midi, parmi tant de personnalités proches de l'histoire, comme du futur de la Communauté autonome de l'Aragon, pour faire une intervention sur le modèle de l'organisation territoriale espagnole.

Je souhaite en premier lieu excuser l'absence du Président de l'Aragon, Monsieur IGLESIAS qui, pour raison de santé, n'a pu être avec nous.

J'essaierai d'être aussi clair que bref, et de me concentrer sur l'essence de notre Etat autonome. Cependant, il est indispensable de rappeler l'origine de cet Etat, et en aucun cas je ne voudrais omettre de rappeler ici, à Toulouse, où de si nombreux espagnols, et notamment des aragonais, ont trouvé leur nouvelle patrie, que ces personnes ont lutté et risqué leur vie pour les libertés dont nous jouissons aujourd'hui en Espagne.

L'histoire de ces espagnols sera bien sûr à jamais présente dans la mémoire historique de notre pays.

L'Espagne des années 1970 était un véritable empilement de problèmes anciens et nouveaux. Le dictateur était mort, mais tout était à faire :

- Il n'existait pas d'organisation étatique digne de ce nom, mais une simple structure de domination qui refusait, parce qu'elle la considérait inefficace -alors qu'elle existait de manières indiscutable en d'autres lieux, comme en France par exemple, depuis au moins deux siècles-, la séparation des pouvoirs. Il y avait donc une structure centralisatrice du pouvoir, mais pas un système de gouvernement, ni d'administration que l'on aurait pu qualifier de centralisé.
- Il n'existait pas de système de libertés publiques, puisqu'elles avaient été sacrifiées sur l'autel de l'ordre public, caractéristique sans équivoque de tous les régimes totalitaires ou antidémocratiques.

- Il y avait de vieux contentieux territoriaux historiques qui trouvaient leurs racines dans l'histoire mouvementée et sanglante du XIX<sup>ème</sup> siècle, à partir de laquelle le romantisme était arrivé à fabriquer de très nombreux mythes, dont ont profité aussi bien les anti-franquistes démocrates que différents courants populistes.

A partir de cette situation, la Constitution espagnole de 1978 a dû affronter comme tâches principales :

- la création d'un Etat au sens propre et des institutions de cet Etat,
- l'affirmation des droits individuels, des libertés publiques avec le système de garanties correspondant,
- ainsi que la mise en place d'une organisation territoriale adaptée aux tensions centrifuges, particulièrement fortes au Pays Basque et en Catalogne, mais également apte à assurer une structure administrative logique sur un territoire très étendu.

Je ne vais pas passer en revue les premiers éléments, mais j'insisterai sur le fait que la volonté d'accord entre tous les partis démocratiques nous a amenés à avoir une Constitution d'un niveau de consensus jamais atteint jusqu'alors dans l'histoire constitutionnelle agitée espagnole.

Je préciserai que notre Constitution, comme les éléments fondamentaux de notre Etat d'autonomie actuel, sont nés d'une série d'accords qui n'avaient aucun appui institutionnel formel, mais simplement politique.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, la Constitution défendue par les principaux partis nationaux, mais également par la majorité des partis nationalistes et régionalistes, a choisi un modèle ouvert auquel elle n'a pas donné de dénomination précise.

La base de ce modèle était ce que nous avons dénommé le «principe de la mise à disposition», c'est-à-dire permettant aux territoires de disposer d'une liberté et d'une capacité de décision suffisantes.

La Constitution espagnole n'oblige pas les territoires à se constituer en Communauté autonome, elle ne dit pas quels sont les territoires qui peuvent le faire.

Elle ne dit pas ce que doit être l'organisation institutionnelle des Communautés autonomes qui sont créées.

Elle ne détermine pas non plus ce que seront les compétences de ces mêmes Communautés, ni même comment sera structuré leur système de financement.

Tous ces éléments ont été définis et mis en oeuvre tout au long d'une période -pas très étendue- que nous avons appelée «processus d'autonomie».

Il s'agit d'un processus complexe, au cours duquel il y a eu de très nombreuses tensions et où il a été nécessaire -et continue d'être nécessaire- de mettre en oeuvre l'Art -avec un «A» majuscule- de la Politique -avec un «P» majuscule-.

Comme très souvent, ce n'était pas un problème auquel des juristes auraient pu trouver une solution, mais bien un problème de politiques puisque c'était à nous de trouver cette solution. Je vous dirai tout simplement que le résultat de ce processus, et malgré l'idée que vous pouvez en

avoir, est un «Etat d'autonomie», avec un fonctionnement que je juge très satisfaisant, bien qu'il reste encore quelques problèmes à régler.

J'essaierai donc de faire référence aussi bien au fonctionnement, qu'aux problèmes que nous connaissons encore.

En Espagne, il y a 17 Communautés autonomes qui ont une organisation et un domaine de compétences très homogène, malgré le principe de mise à disposition dont je vous ai parlé qui continue de présider -encore aujourd'hui- à ce système.

En tous cas nous sommes parvenus à «émuler» -de façon tout à fait est logique à mon sens- le système de séparation des pouvoirs qui a été si difficile à atteindre au plan national.

Toutes les Communautés autonomes ont :

- un Parlement élu démocratiquement au suffrage universel, avec compétence législative dans les domaines et avec les limites sur lesquels je reviendrai,
- un Président, élu par le Parlement, qui est le plus haut représentant de la Communauté autonome, ainsi que le Chef de son gouvernement,
- enfin, un Gouvernement désigné par le Président, avec des pouvoirs exécutifs étendus.

Dans cette organisation, il y a de la place pour d'autres institutions dans l'esprit du «Médiateur de la République», des Conseils consultatifs ou des Conseils économiques et sociaux.

Le dernier pouvoir, le pouvoir judiciaire, est unique sur tout le territoire espagnol, bien que les Communautés autonomes soient chargées de doter l'administration de la Justice des moyens matériels et humains nécessaires.

Un exemple peut vous éclairer : le Juge est un fonctionnaire de l'Etat, dépendant du pouvoir public judiciaire incarné par un Conseil supérieur de la magistrature, mais la chaise sur laquelle il siège, comme le papier sur lequel il rédige ses jugements sont payés par la Communauté autonome.

Avec une telle structure institutionnelle, la Communauté doit faire face à un nombre très élevé de responsabilités qui constituent la plupart des prestations de proximité utiles aux citoyens.

Mais cela ne signifie pas que l'Etat central dans son ensemble se désintéresse de ces responsabilités là.

Je pense que cette question mérite une explication et que l'on revienne sur le principe de mise à disposition de notre Constitution, qui définit une série de compétences exclusives de l'Etat.

Parmi celles-ci figurent celles qui ont trait à des questions telles que la nationalité, les relations internationales, la défense et les forces armées, la justice, la législation pénale et commerciale, le système monétaire, les infrastructures d'intérêt général ou qui concernent plus d'une Communauté autonome, la garantie de l'existence d'un marché unique intérieur, ou la législation portant réglementation des droits fondamentaux et des libertés publiques.

Les Communautés, par le biais de leurs statuts d'autonomie -qui ont rang de lois étatiques, c'est-à-dire qu'ils sont proposés par la Communauté autonome mais approuvés par le Parlement

national-, peuvent assumer toutes les compétences que la Constitution ne réserve pas exclusivement à l'Etat central.

Il existe une disposition additionnelle dans la Constitution qui dit que les compétences qui ne seraient pas assumées par les Communautés autonomes reviennent à l'Etat central.

Par ailleurs, existent différents niveaux de pouvoir qu'il est possible d'assumer, puisque dans certains domaines, la Constitution réserve à l'Etat la «législation de base» sur une question, ou ce que l'on appelle les «bases» d'une matière.

Dans d'autres cas, par exemple dans le domaine de l'enseignement, l'Etat se réserve le droit de délivrer les diplômes académiques et est le garant du respect effectif du droit à l'éducation gratuite et obligatoire, mais la Constitution permet aux Communautés de disposer du reste du système éducatif.

Je vais développer cette question, car c'est d'elle dont dépend une bonne partie de la cohérence du système.

Chaque domaine, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de commerce, quelle que soit l'idée que vous en ayez, pourra être situé à l'un de ces niveaux de responsabilité : compétence exclusive de l'Etat central ou de la Communauté autonome, ou encore partagée entre l'Etat central et la Communauté autonome.

- Premier exemple de compétence exclusive de l'Etat central : la Défense; je pense que cela est tout à fait compréhensible et ne nécessite pas d'explications complémentaires.

- Deuxième exemple de compétence exclusive de la Communauté autonome : l'organisation de ses institutions propres ou de son régime linguistique.

- Troisième exemple, très important dans la pratique : les compétences partagées entre l'Etat et la Communauté autonome. Dans ces cas là, l'Etat a la compétence de la législation de base et les Communautés autonomes sont en charge du développement et de l'exécution de la législation.

Le Parlement national détermine les principes de base dans un domaine donné de manière à garantir l'égalité effective de tous les citoyens sur tout le territoire, les Communautés pouvant développer des politiques propres qui pourront accentuer plus ou moins telle ou telle question. Bien sûr, l'Etat peut se réserver toute la législation pour un domaine donné, la Communauté autonome devra alors exécuter les décisions adoptées par le Gouvernement central.

Aussi, pour reprendre l'exemple de l'éducation, voici ce que cela donne :

- L'Etat, par le biais de la loi, détermine les éléments de base du système éducatif, c'est-à-dire l'âge de scolarisation obligatoire et gratuite -actuellement entre 6 et 16 ans-, le nombre de filières du système, les matières enseignées, les services minimum des établissements scolaires, les diplômes que doivent posséder les professeurs et les conditions requises pour que les élèves puissent avoir accès aux diplômes qui les intéressent.

- De leur côté, les Communautés autonomes ont toute latitude de décision à partir de ces éléments. En Aragon, nous avons pris certaines décisions qui font que le système éducatif a certaines particularités, par exemple l'éducation est gratuite à partir de 3 ans, les manuels scolaires sont également gratuits durant la scolarité obligatoire, 35% du contenu des différentes

unités d'enseignement nous sont propres et adaptés à la réalité spécifique de l'Aragon, l'apprentissage de langues étrangères a déjà été implanté dans différents cursus d'enseignement et nous avons également créé des enseignements bilingues dans bon nombre d'établissements scolaires publics, nous avons élargi le nombre de professeurs par rapport à la population d'élèves et un effort très important a été fait pour la construction de centres d'enseignement, ainsi que pour la mise à disposition des élèves des systèmes les plus avancés de télécommunication.

Autre exemple de compétence partagée : celui de la propriété intellectuelle.

Dans ce cadre, l'administration aragonaise gère le bureau d'enregistrement de l'Aragon en assurant la dotation de personnels et de moyens, mais le fonctionnement et la législation restent de la compétence de l'Etat.

Les compétences qu'exercent les Communautés autonomes correspondent à ce niveau de compétences partagées.

En matière de santé, comme en matière éducative, c'est la Communauté autonome d'Aragon : - qui est responsable de la détermination du nombre d'hôpitaux et d'établissements sanitaires, de leur construction et de leurs moyens de fonctionnement,

- qui établit le nombre et les spécialisations du personnel médical et sanitaire, qui les recrute et les rétribue.

C'est aussi elle qui met en oeuvre le système de transports sanitaires, d'urgence et de secours.

Je cite ces exemples pour vous donner une idée de ce que représente l'Etat autonome d'Aragon.

Nous avons 1 300 000 habitants, la Communauté compte environ 45 000 employés et dispose d'un budget annuel de l'ordre de 5.700 millions d'euros.

Je souhaite à ce propos préciser que les capacités de dépenses de la Communauté autonome ne sont pas conditionnées par l'Etat.

Les relations entre l'Etat et la Communauté autonome ne sont pas basées sur un principe hiérarchique, mais sur celui de la compétence, c'est-à-dire que chaque instance peut agir librement dans le domaine de ses compétences sans qu'il existe une relation hiérarchisée de supériorité entre l'Etat central et la Communauté autonome.

L'Etat pourra ainsi décider dans son domaine propre des conditions que doivent remplir les hôpitaux, il aura donc pouvoir de décision dans cette matière, mais il ne pourra pas prendre la décision de construire un hôpital à tel ou tel endroit, quand il faudra le construire, avec quels moyens et avec quels personnels. La responsabilité politique du service public a été transférée à la Communauté autonome.

Le citoyen satisfait ou déçu par le service sanitaire, éducatif, social, environnemental, industriel ou agricole, ne s'adresse plus au ministère à Madrid, mais bien au service correspondant du Gouvernement de l'Aragon.

Je suis certain que vous vous êtes tous demandés quel est le système de financement de ce modèle d'autonomie. Je vous assure que c'est une préoccupation que nous avons nous aussi, parce que bien sûr les besoins sont très nombreux et les ressources sont, comme d'habitude, limitées !

Je me contenterai ici de vous indiquer quels sont les principes de base sur lesquels repose le système de financement des Communautés autonomes.

En premier lieu, il s'agit d'un accord entre l'Etat et 15 des 17 Communautés autonomes; les Communautés du Pays Basque et de Navarre ont, pour des raisons historiques, un système spécial de financement que je ne détaillerai pas ici.

Comme vous pouvez l'imaginer, il s'agit d'un accord fort compliqué à atteindre, mais où la Politique -avec un "P" majuscule- permet d'arriver à un compromis. Chaque accord a une période de validité d'au moins 5 ans, et aujourd'hui nous sommes précisément en pleine négociation d'un de ces accords.

Le second principe est celui de la «suffisance» et de l'autonomie financière : si les ressources financières ne sont pas suffisantes, il n'y a pas d'autonomie possible dans les dépenses.

Le système doit donc assurer les moyens suffisants pour que chaque Communauté puisse apporter les prestations de services, éducation, et services sociaux avec un niveau minimum d'homogénéité sur tout le territoire espagnol.

Notez que je parle d'un niveau minimum, chaque Communauté étant libre de privilégier tel ou tel service de son choix.

Le principe est celui de la solidarité, c'est-à-dire que le système utilise différentes méthodes pour compenser les inégalités entre les différents territoires, l'objectif assumé étant celui d'équilibrer les richesses de toutes les régions, et pour cela on prend en compte différentes variables comme la population, la superficie, l'étalement de la population, son vieillissement et le niveau de prestations, de services, pour qu'il y ait véritablement harmonisation.

Je rappellerai ici un principe essentiel : celui de la coordination des finances de l'Etat et de la Communauté autonome. Les Communautés autonomes ont des impôts, cédés par l'Etat, qui sont recouverts par leurs propres moyens et dont elles disposent comme des revenus propres, et participent ensuite -selon un pourcentage qui varie entre 30 et 50%- au recouvrement d'une part des impôts de l'Etat, tels que l'impôt sur le revenu et la TVA.

Il est évident que l'intérêt des Communautés autonomes est de participer au processus de recouvrement de ces impôts et qu'une plus grande coordination des administrations entraîne une plus grande efficacité du système.

Je vous ai dit au début de mon propos que j'essaierais d'être très clair et que je m'en tiendrais à certains éléments du fonctionnement du système de l'autonomie, mais que je vous dirais également ce qu'il est nécessaire, à mon avis, d'améliorer.

La Constitution a voulu un système qui soit viable, et par conséquent a déterminé des critères qui permettent de distribuer les compétences entre les instances centrales et territoriales, mais elle n'a pas déterminé d'instruments qui permettraient la bonne coordination entre les politiques de l'Etat central et celles des Communautés autonomes. Aussi, en fonction de ceci, et suivant l'expérience de certains pays qui fonctionnent depuis très longtemps avec un fédéralisme, nous avons introduit des outils pour améliorer le système :

- d'une part, des conférences sectorielles, des réunions des Ministres nationaux et régionaux sur une matière donnée pour l'échange d'informations et la mise en place d'actions communes,  
- d'autre part, la création d'une Conférence des Présidents lors de laquelle se réunissent tous les Présidents des Communautés avec le Président du Gouvernement de la Nation, afin de trouver des accords politiques sur des matières de premier plan.

Enfin, notre défi a été d'obtenir que la Chambre haute du Parlement, c'est-à-dire le Sénat, devienne dans le futur un espace de débat entre l'Etat central et les Communautés autonomes, en suivant le modèle du Bundesrat allemand.

Je souhaiterais terminer mon intervention en partageant avec vous les quelques réflexions suivantes.

Fréquemment, on accuse l'Etat d'autonomie de susciter des tensions territoriales, et y compris de mettre à mal la stabilité de l'unité nationale, comme si les Communautés autonomes étaient construites avec les restes de l'Etat central. Je peux vous assurer que certains groupes d'intérêts de notre pays cherchent à diffuser cette idée.

En réponse à ceux-là, je vous dirai qu'il n'y a aucun risque de cette nature à craindre.

Certains des Etats les plus avancés de notre environnement, comme les Etats-Unis ou l'Allemagne, ont réussi à maintenir un degré de complexité égal ou supérieur à celui de l'Espagne, et aucun de ces deux Etats ne semble connaître une situation d'instabilité.

Par conséquent, cela prouve qu'un Etat complexe n'est ni fragile, ni instable.

Bien au contraire, en Espagne, cela nous a assuré 30 ans de paix, de développement et de progrès social, malgré les séquelles de la violence issue de la période franquiste.

L'Espagne s'est insérée de façon naturelle et avec beaucoup de fierté au sein de l'Union Européenne et a su montrer que les problèmes qui se posaient alors aux espagnols, et qui semblaient insurmontables, n'étaient que les conséquences de leur malheureuse histoire passée.

Aujourd'hui, l'Aragon est passé du statut de territoire enclavé à l'intérieur de la Péninsule ibérique, irrémédiablement séparé de ses voisins du nord, en déclin économique et démographique, à celui d'un espace de centralité -que nous partageons avec vous- et qui connaît les plus forts taux de croissance économique des Communautés espagnoles de ces dernières années, dans le cadre d'une société ouverte et en progrès.

Je suis convaincu qu'une bonne partie de ces succès est due à ce que nous, aragonais, avons appris de notre histoire et avons su profiter de l'opportunité que le modèle d'autonomie nous a apporté, faisant de nous les maîtres de notre futur et nous permettant de parier sur lui !

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci, Monsieur le Ministre, de nous avoir apporté cet éclairage sur le fonctionnement des collectivités territoriales en Espagne.

On voit bien la différence qu'il y a entre la conception même, l'approche des collectivités des deux côtés des Pyrénées. Je le répète, notre histoire n'est pas la même, mais ce n'est pas une raison pour nous d'ignorer les moyens dont disposent les collectivités régionales à travers l'Europe puisque, je le répète, 270 Régions en Europe, 100.000 Collectivités, la seule lecture possible de la part de l'Europe est celle des Régions, ce qui n'exclut pas les autres, mais ce qui implique que la coopération soit réservée aux Régions, et parfois aux grandes métropoles, ce qui est une autre histoire !

Nous avons organisé notre débat de cet après-midi par alternance entre des groupes du Conseil Régional et des groupes du Conseil Economique et Social.

J'appelle donc les premiers intervenants du Conseil Régional que sont Monsieur Marc CARBALLIDO pour le groupe PS, puis Monsieur Gérard TREMEGE pour l'UMP, chacun ayant 10 minutes d'intervention. Suivront les intervenants du 1er collège du Conseil Economique et Social.

La parole est à Monsieur CARBALLIDO ...

## **M. CARBALLIDO**

Monsieur le Président de Région,

Monsieur le Président du C.E.S.R.,

Monsieur le Ministre, représentant le Gouvernement d'Aragon,

Mesdames et Messieurs les Conseils économiques et sociaux régionaux,

Mes chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le Président de la République a donc décidé d'engager une nouvelle réforme de l'organisation territoriale de la France. La précédente, initiée par le Gouvernement Raffarin, avait été présentée comme «l'acte II de la décentralisation».

Sur le plan constitutionnel, la réforme Raffarin présentait deux avancées :

- la reconnaissance du caractère décentralisé de l'organisation territoriale française, confirmant la Région comme collectivité de plein exercice,
- et le droit à l'expérimentation qui, il faut bien le dire, n'a malheureusement pas connu de réelles applications.

En revanche, la loi du 13 août 2004 est restée très en-deçà des objectifs fixés par ses promoteurs :

- la Région n'a pas été affirmée comme chef de file du développement économique sur son territoire,
- les transferts de compétences ne se sont pas accompagnés, en dépit des engagements pris, du transfert des ressources correspondantes,
- le plafonnement de la taxe professionnelle intervenu depuis 2007 a, par ailleurs, aggravé la situation financière des collectivités territoriales.

Nous sommes convaincus qu'il faut maintenant franchir une nouvelle étape, faire un pas de plus, réaliser un véritable «*acte III de la décentralisation*». Tout le justifie.

Notre pays doit se mettre au niveau de ses homologues européens; nous vérifions cette nécessité dans toutes nos relations avec les autres Régions européennes, et tout particulièrement avec nos amis des Autonomies espagnoles.

Nous devons surtout consolider le rôle des collectivités territoriales afin d'établir des relations saines, transparentes et équitables, entre l'Etat et les autres collectivités, et cela ne peut passer que par la réforme, maintes fois différée, des finances locales.

Malheureusement, ce qui se profile derrière la révision générale des politiques publiques ne va pas dans cette direction. Au contraire, nous assistons à une recentralisation des politiques, par laquelle l'Etat s'arroge les droits d'orientation des dépenses, les impose sans discussion aux autres collectivités, et leur demande en sus de payer l'addition.

Pour habiller ce dessein, il nous est proposé une réforme des institutions, dont tout le monde pourrait convenir s'il s'agissait vraiment d'adapter ces dernières à l'évolution de la société. Mais la question nous semble bien mal posée.

L'idée qu'il suffirait de réduire le nombre des strates administratives en réduisant les échelons territoriaux est séduisante, parce que facile à colporter dans l'opinion; il y a toujours, dans ce pays, un vieux fonds de commerce politicien anti-fonctionnaire et anti-élus qui n'a pas besoin d'être très argumenté !

A cela, nous préférons opposer des critères de gouvernance qui nous semblent plus fondamentaux, la question étant de savoir si la réforme apportera plus ou moins de dynamisme à notre économie, plus ou moins de services à nos concitoyens, plus ou moins de souplesse à nos relations européennes, plus ou moins de réactivité à notre administration.

Nous pensons que la suppression de tel ou tel échelon territorial ne fera pas disparaître la nécessité -et donc le coût- des politiques publiques dont il a la charge actuellement.

Il nous semble au contraire que chaque échelon a affirmé et construit dans le champ de ses principales compétences des savoir-faire et une capacité d'organisation telle que sa disparition serait une perte d'efficacité plutôt qu'un gain. C'est d'ailleurs ce qui justifie les transferts de compétences tels qu'ils ont été mis en oeuvre dans les phases précédentes de la décentralisation.

C'est bien ce que constatent tous les pays européens qui laissent aux échelons de proximité -et nous venons encore de l'entendre- le soin de jouer pleinement leur rôle, avec une autonomie de moyens à la hauteur de leurs responsabilités.

Alors, bien sûr, il y a des doublons, des chevauchement inutiles qui rendent bien souvent incompréhensibles les méandres administratifs de nos décisions.

C'est une réalité dont, à ce jour, aucune réforme de simplification des procédures administratives ne semble être venue à bout. Sauf que la plupart des doublons, qui nous coûtent cher en temps et en argent, concernent généralement les services de l'Etat.

Les Gouvernements successifs depuis 2004 n'ont pas tiré les conséquences des lois de décentralisation. La mise en oeuvre de la loi du 13 août en donne de nombreux exemples

concrets; ainsi, dégonfler les effectifs de l'Etat dans les domaines de compétences déjà transférés aux collectivités territoriales pourrait constituer la première source d'économies significatives.

Autre accusé dans cette atmosphère supposée réformatrice : l'existence de **la clause générale de compétence**. Le procès est souvent un peu court et, si l'on cherche bien, les abus se trouvent là où l'on ne les attend pas.

L'illustration la plus caractéristique d'intervention des Régions à la limite de leurs compétences et sur le seul fondement de la clause générale est sans doute dans celle du Contrat de projets. Par définition, comme le Gouvernement l'avait clairement rappelé en 2006, seules les matières relevant de la compétence de l'Etat pouvaient faire l'objet de ce Contrat; pourtant, personne n'a alors remis en cause l'intervention financière des collectivités territoriales dans la construction d'infrastructures de transport, de bâtiments universitaires ou de centres de recherche.

Pour les Régions, la suppression de la clause générale de compétence constituerait un formidable recul de plus de 30 ans en arrière, au moment de l'Etablissement public régional, qui était à l'époque entravé par le principe de spécialité de ses interventions.

Sur le plan strictement juridique, nous estimons que la suppression de la clause générale de compétence priverait la Région de la responsabilité que lui accorde l'article L.4221-1 du Code général des collectivités territoriales, qui lui reconnaît pour compétences d'assurer la promotion du développement économique, social, culturel et scientifique, et l'aménagement du territoire.

A travers ces responsabilités, ce sont la cohésion sociale et l'égalité des territoires qui sont en jeu.

Le Gouvernement met aussi en cause la systématisation des cofinancements dans la conduite de ses projets. Soyez assurés que ce n'est pas par plaisir que les collectivités acceptent ce type de montages; c'est principalement l'insuffisance des ressources financières qui conduit à solliciter d'autres niveaux pour boucler le tour de table.

En la matière, l'Etat donne la plupart du temps le mauvais exemple en recherchant systématiquement, dans ses investissements, l'intervention de nombreuses collectivités territoriales, comme l'illustre parfaitement la construction de la LGV en Midi-Pyrénées.

Pour autant, nous ne sommes pas adeptes du statu quo. Nous estimons que l'insuffisante clarté des responsabilités locales contredit les principes mêmes de la décentralisation.

C'est pourquoi nous proposons en premier lieu, dans un souci d'efficacité de l'action publique, la clarification des compétences.

Il faut aller plus loin vers la **reconnaissance de chefs de file** clairement identifiés en fonction des domaines dans lesquels chaque collectivité a largement affirmé sa compétence et son aptitude à être autorité organisatrice.

A cet égard, la Région revendique le rôle de chef de file dans ce qui constitue le coeur de ses compétences, à savoir :

- le développement économique et l'innovation,
- la formation initiale et tout au long de la vie,
- les transports régionaux,

- le développement durable et l'environnement.

On ne peut aborder le sujet des compétences sans établir le lien avec *la question des finances locales*. Seules des recettes fiscales dynamiques, garantissant l'autonomie des collectivités, peuvent être gages de la notion même de décentralisation. L'urgence est bien là, comme l'avait démontré le rapport établi par Philippe VALLETOUX au nom du Conseil Economique et Social national en décembre 2006.

Les réformes successives, qui ont notamment porté sur la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, n'ont en rien bouleversé ces fondamentaux. Elles ont surtout eu pour effet de réduire le pouvoir de décision des collectivités territoriales.

Quant aux nouvelles ressources fiscales transférées, elles sont soit insuffisantes, soit inadaptées. Le meilleur exemple est le transfert aux Régions d'une part de la TIPP, une recette qui doit normalement aller en diminuant au fur et à mesure que les politiques régionales de développement des transports collectifs progressent.

Les propositions de la réforme des finances locales doivent, selon nous, respecter les principes suivants :

1 - Le niveau et le dynamisme des recettes fiscales des collectivités territoriales doivent être adaptés à l'évolution de leurs charges. Le développement de la fréquentation de nos TER, le nombre de nos apprentis en augmentation sont autant de progrès qui doivent appeler des ressources croissantes à un rythme correspondant.

2 - La nature de l'impôt prélevé par les collectivités locales doit avoir un lien avec les compétences exercées. Il n'est pas raisonnable de priver la Région d'une ressource assise sur l'activité économique régionale. La taxe professionnelle devait être réformée, mais il ne fallait pas supprimer le lien entre les entreprises et les territoires.

Nous pensons qu'une fiscalité juste et dynamique doit permettre aux collectivités territoriales de percevoir une partie des recettes provenant des grands impôts nationaux : l'impôt sur les revenus, la TVA et l'impôt sur les sociétés. C'est du reste la solution qu'ont adoptée la plupart de nos voisins européens.

Pour terminer, je voudrais aborder la question d'une éventuelle réforme du mode de scrutin régional.

Il serait vraiment dommage que ce prisme du mode de scrutin domine le projet; cela réduirait l'ambition à une manœuvre politicienne et constituerait une régression supplémentaire. Rappelons qu'en 1978, lorsque la Région n'était qu'un établissement public et son Conseil composé, outre des Parlementaires, des Délégués des Conseils généraux et des Conseils municipaux, elle n'existait alors que sous la forme d'un guichet où chacun venait chercher des financements pour sa collectivité.

S'engager dans cette voie, notamment à travers la proposition de plus en plus insistante de créer des Conseillers territoriaux, ces «supers élus» cumulant un mandat de Conseiller général et un mandat de Conseiller régional, constituerait une régression; une situation qui irait à l'encontre du

principe même de clarification des compétences, puisque ces «supers élus» seraient appelés à débattre de sujets différents, répartis entre les deux collectivités.

Le mode de désignation de notre collectivité en 2004, inspiré du scrutin municipal, a assis le fait régional vis-à-vis des citoyens, sur la base du principe le plus démocratique : un projet, une majorité, un Président.

Je crois que la République doit assurer l'équilibre des deux légitimités qui la fondent :

- celle du mécanisme majoritaire qui permet la désignation claire de ceux qui accèdent aux responsabilités,

- et celle de la représentation proportionnelle qui rend compte, de manière plus équilibrée, des opinions du corps électoral dans toute sa diversité.

Toute solution qui ne respecterait pas en ce domaine cette forme d'équilibre serait sans doute dangereuse pour le fait régional et pour notre démocratie.

J'ajouterai, à propos de démocratie, une brève remarque à propos des Pays.

La constitution de ces territoires de projets, et non d'administration, constitue pensons-nous une avancée qu'il serait dommage de voir disparaître; le Conseil de développement, la mobilisation des acteurs sociaux et économiques, tout cela va dans le sens d'une approche mutualiste dont la conjoncture de crise renforce la pertinence.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Monsieur TREMEGE, au nom du groupe UMP ...

## **M. TREMEGE**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'organisation de cette réunion qui nous permet aujourd'hui de travailler et réfléchir avec nos amis du Conseil Economique et Social Régional.

Néanmoins, je considère que cette réunion, si elle est intéressante sur le fond, est prématurée, puisque vous nous demandez de discuter aujourd'hui d'un texte qui n'existe pas : celui de la Commission Balladur-Mauroy, même si l'on en entend parler, au profit d'un texte que vous allez nous demander d'approuver tout à l'heure, qui lui existe mais dont nous n'avons pas parlé; j'aurais d'ailleurs souhaité à cet égard que nous ayons pu être associés en amont à l'élaboration de ce texte, que nous avons reçu vendredi. En tous cas, il a le mérite d'exister et de permettre ce débat.

Je voudrais remercier le Président CHAUZY pour son excellente intervention, ainsi que Monsieur le Ministre, représentant le Président Marcelino IGLESIAS, qui nous a fait une

présentation extrêmement intéressante du fonctionnement des Communautés autonomes espagnoles, avec quelque chose que j'ai relevé à savoir, je vous cite : «*l'Art -avec un grand A- de la Politique -avec un grand P-*» ... J'espère que nous pourrons démontrer dans l'avenir que nous sommes nous aussi capables de pratiquer cet art, avec la même volonté, c'est-à-dire l'absolu idéal dans le respect et l'objectivité.

Monsieur le Président, de nombreux points de ce texte nous conviennent et rejoignent tout à fait nos convictions. C'est pour cela que nous ne voterons pas contre ce texte, pour les points que je vais évoquer.

Oui, vous avez raison, la Région est le ***pivot essentiel de la décentralisation***.

Oui, elle est à mon avis le territoire pertinent, demain encore plus qu'aujourd'hui, pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques territoriales dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de la formation, de l'éducation, du développement économique, du respect de l'environnement, de l'agriculture, etc.

Oui, nous sommes d'accord avec vous, la France a ***besoin d'une réforme ambitieuse*** de ses institutions. Cette réforme a été engagée depuis de nombreuses décennies, avec des étapes successives, des interruptions, des oppositions, et ce chantier -puisque nous sommes là pour en parler- est aujourd'hui à nouveau engagé grâce à la volonté, au volontarisme dirai-je du Président de la République, nous adhérons donc à l'esprit.

Nous devons améliorer le fonctionnement de notre République décentralisée, et cela passera bien par un «acte III de la décentralisation».

Oui, nous sommes d'accord, nous avons impérativement besoin d'une ***clarification*** des compétences et des responsabilités de chacun des niveaux de collectivités de notre pays, de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communes, des Communautés de communes ou d'agglomération. Mais bien évidemment, cette clarification des compétences devra impérativement être accompagnée d'une clarification des ressources, des moyens, c'est-à-dire une ***réforme de la fiscalité locale***.

Oui, nous sommes d'accord avec vous, il faut aussi des chefs de file par domaine de compétence ... Vous voyez que nous avons beaucoup de points de rencontre !

La réforme de la taxe professionnelle, on en parle depuis de nombreuses années; lorsque j'étais Parlementaire j'ai participé, il y a 20 ans de cela, à la Commission Baylet, chargée d'étudier une réforme, voire la suppression ou la transformation de la taxe professionnelle. 20 ans après, nous en sommes toujours au même point !

Pour ma part, je ne suis pas inquiet, Monsieur le Président, des propos tenus par le Président de la République il y a quelques jours, annonçant une suppression pour 2010 de la taxe professionnelle. En tant que chef d'entreprise, j'ai envie de dire «chouette, voilà une bonne décision !», en tant qu' élu local, comme la plupart des élus locaux, je m'interroge.

Mais je ne suis pas inquiet parce que je sais très bien qu'avant que cette suppression ne se réalise, auront été mis en oeuvre des réflexions et des moyens de financement dans nos collectivités en respectant, je l'espère, l'autonomie et la responsabilité de chacune d'entre elles.

Oui, nous sommes nous aussi favorables, Monsieur le Président CHAUZY, au *maintien du CESR* avec, vous l'avez d'ailleurs évoqué vous-même, une réflexion nouvelle sur sa représentativité, mais bien évidemment nous considérons que c'est une instance utile et nécessaire.

Bien évidemment, nous sommes pour des *Régions fortes* dans une France forte et dans une Europe forte, comme vous l'avez dit vous-même il y a quelques instants.

Vous nous dites, Monsieur le Président, que vous avez souhaité organiser ce débat plus tôt, avant de connaître le contenu de la Commission Balladur-Mauroy -je le cite car Monsieur MAUROY est tout de même vice-président ou co-président de cette Commission-, vous nous dites vouloir contribuer avant, plutôt qu'agir en réponse.

Je considère pour ma part que ce débat est prématuré puisque nous ne connaissons pas le contenu du rapport de ce Comité. Rien ne vous empêchait d'agir en amont, notamment auprès de Monsieur MAUROY, pour faire passer les messages que vous essayez de faire passer aujourd'hui.

Aussi, cette critique d'un texte aujourd'hui non établi, et non voté d'ailleurs, par le fameux Comité me paraît prématurée.

Voilà les quelques remarques qui me permettent de vous dire pourquoi nous ne voterons pas contre ce texte.

Maintenant, je vais me permettre de vous faire quelques remarques qui me permettront de vous dire pourquoi nous ne voterons pas pour non plus ... (*Apartés*) Je suis désolé de vous décevoir ! (*Rires*)

Tout d'abord sur le fond, votre propos et ce texte laissent à penser que les Régions françaises sont menacées, à tel point d'ailleurs que l'on crée un site Internet «sauvonslesregions.fr».

A ma connaissance, *les Régions ne sont pas menacées*, au contraire !

La volonté de tous est de les consolider, de les conforter, de clarifier leurs compétences, et j'espère demain leurs moyens, de clarifier dans le même temps l'organisation territoriale en définissant l'axe fort Communauté de communes ou d'agglomération/Commune, et dans le même temps l'axe majeur Région/Département.

Or, votre propos porte plutôt sur : Communauté d'agglomération ou de communes/Commune, et Région-Etat. Le Département, je crois, mérite aussi que l'on s'y attarde et que l'on regarde quelles sont les compétences qui aujourd'hui pourraient être dévolues sur un territoire plus vaste.

Vous demandez une clarification des compétences qui fixerait des domaines réservés aux Régions, et interdirait à l'Etat d'y intervenir ... Cela me paraît un peu bizarre !

Je trouve que l'exemple espagnol est tout à fait éclairant à cet égard : la Constitution fixe clairement les compétences de l'Etat et les partenariats -Monsieur le Ministre l'a bien dit tout à l'heure- entre l'Etat et les Communautés autonomes.

Il me semble que nous ne sommes pas encore un Etat fédéral en France et que, certes, les compétences régionales ont besoin d'être clarifiées, mais on ne peut pas dire aujourd'hui : «ce

sera comme cela et l'Etat n'aura plus rien à y voir». Cela me paraît également dangereux pour l'unité du pays et la solidarité entre tous les territoires.

Vous considérez aussi que l'Etat doit «*s'interdire la sollicitation continue des collectivités pour le cofinancement de ses propres compétences*». Cela me paraît être en contradiction avec la revendication de la clause de compétence générale, et surtout ce n'est pas conforme à l'esprit même de la décentralisation, qui repose justement sur le partage des responsabilités et des compétences. Je le redis, ***décentralisation ne signifie pas fédéralisme***.

Même si tout cela a besoin d'être clarifié, je ne pense pas que l'on puisse aller jusque là.

Ensuite, vous nous dites également que l'Etat doit transférer, quand il y a des transferts de compétences, les moyens qui vont avec pour les financer. Tout à fait d'accord avec vous.

Là où le propos me paraît un peu étrange, c'est lorsque vous dites que l'Etat doit assurer l'évolution des ressources : «*l'évolution des ressources doit être garantie*».

Comment voulez-vous, quand on transfère des compétences, que l'on puisse assurer l'évolution des ressources dans les années futures en n'ayant plus la responsabilité de l'évolution des dépenses ? Quand aujourd'hui une Commune transfère à une Communauté de communes ou d'agglomération des compétences, elle transfère les charges et les ressources au temps T, et ensuite charge est donné au nouveau gestionnaire de ces compétences de faire évoluer les ressources en même temps que les dépenses, et essayer d'assurer un équilibre.

Vous parlez de Région «*stratège et arbitre*». Tout à fait d'accord pour Région stratège; Région arbitre, un peu moins, car cela risquerait de porter atteinte, me semble-t-il, à l'indépendance incontournable des autres collectivités.

Je veux bien une Région stratège, une Région arbitre d'accord, à condition que toutes les collectivités soient traitées de la même façon et que l'on préserve leur indépendance, parce que là aussi se posera le problème de l'indépendance des autres collectivités.

Sur le ***maintien de la clause générale de compétence***, nous pouvons en discuter, je pense qu'il y a des choses à améliorer.

J'ai également donné mon sentiment sur la désignation des chefs de file à condition, je le répète, que le chef de file traite l'ensemble des collectivités de la même façon, avec la même équité; aujourd'hui, ce n'est peut-être pas tout à fait le cas partout.

Enfin, sur le maintien du ***mode de scrutin*** -qui n'avait pas grand chose à voir dans ce débat-, cela veut dire que finalement on est d'accord surtout pour une réforme ambitieuse, à condition que rien ne bouge ... Vous comprendrez que nous ne pouvons pas avoir la même appréciation que vous sur le sujet, mais c'est un débat subsidiaire pour l'heure.

Il y a ***quelques lacunes*** dans ce texte, même si Monsieur CARBALLIDO vient excellemment de faire référence à certaines de celles-ci.

Aucun commentaire par exemple sur les propositions de l'Elysée qui voudrait rendre les impôts plus lisibles, en attribuant à chaque collectivité une base fiscale propre; c'est dommage que l'on n'en parle pas, mais à mon avis on y arrivera inévitablement.

Le partage actuel, c'est une évidence, entraîne des inefficiences, un accroissement des dépenses et surtout une déresponsabilisation.

Le commentaire sur la réforme de la taxe professionnelle, je l'ai rapidement évoqué, il est un peu succinct, mais je crois qu'il ne faut pas prendre au bond le propos, même si je considère que sur le fond il est peut-être judicieux, sur la forme peut-être un peu plus malencontreux, mais peu importe !

Là aussi, une réflexion mérite d'être engagée sur le nécessaire équilibre de la fiscalité, entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises dans nos Régions.

De même, les allusions au système de péréquation, qui sont pourtant fondamentaux, y compris venant de l'Etat, mais aussi venant des autres collectivités et de la Région, méritent peut-être d'être approfondies.

Enfin, des pistes de réorganisation de la fiscalité sont évoquées, dont on parle aujourd'hui comme l'on parle de la fusion des Départements et des Régions, sans être assuré que cela se traduise réellement demain dans un texte, par exemple sur les trois niveaux de fiscalité qui pourraient être redéfinis demain :

- un niveau «ressources foncières» aux Communes et aux Intercommunalités,
- un niveau «impôts des ménages» : taxe d'assurance, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc., au bénéfice des Départements,
- et les impôts des entreprises : la taxe professionnelle, une part de TVA pourquoi pas, aux Régions,

avec peut-être aussi une piste sur la réforme de la fiscalité qui peut être engagée, avec bien évidemment le serpent de mer dont on parle depuis longtemps : la réévaluation des bases foncières, mais surtout un sujet de réflexion intéressant : le partage de la CSG.

Pourquoi ne pas envisager demain une diminution de la CSG nationale au profit de l'instauration d'une CSG régionale, ou la création d'un nouvel impôt société régional qui serait assis sur la valeur ajoutée et qui, bien évidemment, serait compensé par une diminution de l'impôt société national.

Voilà les raisons qui font que, bien qu'il y ait des réflexions positives -je les ai énoncées-, nous ne pouvons pas adhérer à l'ensemble de ce texte, pour les raisons que je viens de citer il y a quelques instants.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

C'est un sujet que nous n'avons pas abordé, mais je pense que le mieux est d'avoir un texte assorti, à titre d'amendement en quelque sorte, de toutes les interventions des groupes.

Nous transmettrons donc l'intégralité des interventions, sans avoir pour autant à mettre au vote un texte qu'il faudrait amender.

Il y aura un socle de base assorti des interventions des uns et des autres.

Nous vous donnerons d'ailleurs les textes à corriger et il vous suffira, les uns et les autres, de souligner les parties sur lesquelles vous souhaitez attirer l'attention.

Je crois, si tout le monde en est d'accord, que c'est ainsi qu'il faut faire, sans procéder à un vote qui nécessiterait des amendements.

La parole est à présent aux représentants du 1er collège du CESR, avec tout d'abord l'intervention de Monsieur BENAYOUN.

## **M. BENAYOUN**

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du C.E.S.R.,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

Je ne reviendrai pas sur les conditions de mise en place du Comité Balladur le 22 octobre 2008 et de sa composition. Mais je rappellerai que déjà le 20 novembre 2007, une mission d'information parlementaire sur la clarification des compétences des collectivités territoriales avait été mise en place; un rapport, avec dix recommandations, avait été adopté pour, je cite : *«clarifier l'organisation et les compétences des collectivités territoriales, préconisant notamment d'inciter financièrement ces dernières à se regrouper volontairement»*.

Nous voici donc réunis aujourd'hui, dans cette enceinte régionale, pour adresser un message fort au Comité Balladur.

Celui de la nécessité d'une réforme et d'une simplification du fonctionnement politique des différents échelons des collectivités territoriales.

Celui d'affirmer clairement les compétences de l'Etat et celles des collectivités locales entre elles.

Celui de donner les moyens nécessaires pour assumer les tâches en rapport avec le transfert de compétences.

Celui enfin de garantir la solidarité nationale (hôpitaux, logements sociaux) et territoriale.

Au préalable, permettez-moi au nom du 1er collège du CESR que j'ai l'honneur de présider -qui regroupe le MEDEF, les artisans, la CRCI, les agriculteurs, les CG-PME, l'UPA et les professions libérales-, de vous dire combien cette heureuse initiative de regrouper en même temps nos deux Assemblées a été accueillie favorablement par notre groupe.

Toutefois, le 1er collège a été surpris de découvrir ce matin, à l'aube, la dernière rédaction de la convention, dont il ne partage pas tous les points.

Si le rôle des élus est d'intervenir dans le domaine politique, celui des représentants de la société civile que nous sommes est de ne pas rentrer dans la polémique politicienne.

C'est pourquoi le 1er collège se cantonnera dans sa mission consultative, n'approuvant pas la dernière rédaction qui lui est soumise.

Nous travaillons de façon indépendante, vous les élus et nous les représentants de la société civile, sans nous rencontrer, ou si peu, lors de nos Plénières par exemple ou de la préparation de nos avis sur les orientations budgétaires de la Région.

Or, la fonction consultative dans la collectivité territoriale permet aux élus, à l'évidence, une meilleure écoute de la société civile dans sa diversité.

Nous regrettons que nos deux Assemblées ne puissent échanger des idées, des méthodes, des moyens qui, mutualisés, rendraient vos décisions encore plus pertinentes.

Depuis plus de 30 ans, le 1er collège participe de façon constructive par ses réflexions, ses observations, ses propositions, à la mise en oeuvre de la politique du Conseil Régional.

Dans le domaine de ses compétences régionales, le 1er collège s'est toujours employé à axer ses efforts dans le sens du développement économique, de l'emploi, mais aussi de la communication, des transports, de la recherche-innovation, de l'exportation, de la formation professionnelle, des formations sanitaires et sociales, des soins palliatifs, de l'exclusion, de l'offre de soins. Le 1er collège s'est notamment investi dans le SRDE 2007-2013 et sur le SRADT, sur l'évolution de l'appui aux entreprises.

La collectivité, chef de file, est une réalité et doit être mise en place dans les meilleurs délais. Le droit à l'expérimentation doit être reconnu, il s'agit d'un facteur de progrès.

Enfin, le réexamen attentif de la fiscalité doit impérativement accompagner cette réforme des collectivités territoriales.

Nous souhaitons en outre vous faire part de quelques réflexions, de quelques remarques.

Depuis plus de 40 ans, notre pays, qui peut être comparé à une entreprise, dépense plus qu'il n'encaisse. Malgré des efforts d'investissement, la croissance des produits n'arrive jamais à compenser les dépenses publiques, alors que sur le revenu direct, l'impôt a été porté au maximum supportable. Ces dépenses publiques sont financées souvent à la fois par l'Europe, par l'Etat et par les Collectivités territoriales, ce qui est assorti d'une complexité et d'un surcoût considérables.

Le 1er collège souhaite qu'une réforme importante soit mise en oeuvre pour alléger ces procédures.

Ceci est d'autant plus important et urgent du fait de la crise économique mondiale que nous traversons. D'immenses difficultés sont devant nous.

Il est difficile de garder le moral quand la bourse chute, quand l'immobilier s'effondre, quand les plans sociaux se multiplient, mais à quoi cela sert-il d'être alarmiste, morose, ou se délecter du futur désastre ? L'économie libérale en a connu d'autres ! Faut-il le rappeler, l'effondrement des bourses américaines en 1974, la faillite de la Barings, la plus vieille banque d'Angleterre - 250 ans d'existence- en 1995, ou les crises qu'ont connues successivement l'Asie ou le Brésil en 1997 et 1998. A chaque fois la machine est repartie en avant.

Cette crise est plus forte que les autres nous dit-on, peut-être, les dettes accumulées de l'Etat sont énormes, certainement. Alors, au lieu de se lamenter et de baisser les bras, donnons-nous les moyens de pouvoir la vaincre.

La note de conjoncture de l'INSEE, parue en début d'année 2008, indiquait clairement que l'efficacité de la relance ne pouvait être renforcée que si les plans permettaient une restauration de la confiance, à la fois des citoyens, mais également des banques et des entreprises. Roosevelt disait il y a déjà 75 ans : «*la seule chose dont nous devons avoir peur, c'est de la peur elle-même*» !

Alors, que signifie la relance par la consommation ?

On nous dit que l'argent distribué ira aux dépenses courantes et que cela ne donnerait du travail. Certainement, mais à qui ? A nos chômeurs ou aux ouvriers asiatiques qui produisent de plus en plus et de moins en moins cher ?

Et pour revenir à notre région, on peut reconnaître que Midi-Pyrénées paraît à ce jour être parmi les régions les moins impactées, si l'on en croit Madame BOUCHET dans son rapport sur la conjoncture de la Banque de France du 5 février 2009. La moins impactée, mais jusqu'à quand ? Doit-on attendre de plonger pour réagir ? Certains secteurs d'activité en Midi-Pyrénées sont déjà particulièrement touchés, citons par exemple le bâtiment : - 30%, l'automobile : - 50%.

Le plan de relance de l'Etat de 25 milliards est minime par rapport à celui de l'Allemagne, de 50 milliards, ou bien sûr à celui des Etats-Unis de 789 milliards.

Le 1er collègue est persuadé qu'il faut dès à présent élaborer un deuxième plan de relance afin de sauvegarder les entreprises en difficulté et préserver les emplois.

Il y a urgence à mettre en oeuvre de grands travaux d'investissement, et parmi ceux-ci le PRES, les logements sociaux, l'autoroute 88 d'Albi vers le nord, la nationale 124 Toulouse-Auch et la nationale 126 Castres-Toulouse.

Un rapport récent de l'INSEE sur l'évolution démographique en région montre que le développement du territoire a été particulièrement florissant au niveau des villes qui longent les autoroutes Toulouse-Albi et Toulouse-Pamiers.

Divers éléments sont porteurs d'espoir pour le redémarrage comme la baisse des prix des matières premières et, espérons-le, la baisse du carburant, la baisse des taux d'intérêt et la neutralisation de l'inflation.

En conclusion, nous dirons avec le Président MALVY : nous avons besoin d'une vraie réforme. Le 1er collègue ne peut que se féliciter de la franche collaboration entre nos deux Assemblées et il est prêt à s'investir, avec les élus du Conseil Régional, pour faire aboutir les mutations nécessaires.

Et comme l'expression du 1er collègue est plurielle, j'ai demandé, dans le temps de parole qui nous est imparti, à un agriculteur et à un artisan de nous faire part de leur point de vue.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

La parole est donc à Monsieur CRABIÉ.

## M. CRABIÉ

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du C.E.S.R.,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,

J'interviens ici en tant que représentant de la Chambre Régionale de Métiers de Midi-Pyrénées, regroupant en son sein 57.000 entreprises artisanales en région.

La régionalisation a permis d'évaluer vers une organisation favorisant les échanges et permettant un début d'harmonisation des pratiques, à la faveur d'une dimension territoriale plus large. Elle a permis l'émergence d'une conscience régionale.

Les différentes lois de décentralisation ont permis d'élaborer une politique régionale, notamment en matière de formation, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs précis, et l'attribution de moyens financiers.

Les programmes de développement qui ont suivi, en particulier au travers des Contrats de Plan Etat-Région, ont permis de décliner de nombreuses actions en faveur de l'artisanat :

- le développement,
- l'innovation,
- la transmission-reprise, qui est le challenge de la décennie à venir pour la région Midi-Pyrénées afin de maintenir des services de proximité,
- enfin, l'export, avec le Président RAYNAUD qui nous a permis de mettre en exergue des entreprises innovantes, de qualité, qui avaient la capacité logistique et la possibilité d'exporter. Actions pour lesquelles la notion de taille critique et de dimension régionale s'impose.

Des élus régionaux, chargés de cette politique, se sont intéressés aux différents acteurs économiques, et en particulier à l'artisanat; ils ont cherché à mieux connaître le secteur et, par voie de conséquence, ont permis la reconnaissance d'un groupe économique et social et de ses représentants élus; dans le même temps, des correspondants techniques au sein des instances régionales se sont préoccupés des TPE.

Les acteurs socio-économiques ont pu trouver le lieu et les moyens de s'exprimer, d'échanger, permettant de conforter les besoins de tous les acteurs économiques de manière à équilibrer les actions de chacun et d'atténuer la puissance de certains d'entre eux.

Un territoire plus vaste -et c'est encore plus vrai en Midi-Pyrénées- a permis de mettre en avant un volume d'entités économiques significatif, avec des résultats économiques importants; entités qui, par ailleurs, sont dispersées, représentent des activités très diverses et qui, par nature, reste isolées.

Je souhaiterais à présent réagir sur deux points évoqués lors des interventions précédentes.

Tout d'abord sur *la taxe professionnelle*.

En tant que chef d'entreprise, je suis bien sûr favorable à la suppression de la taxe professionnelle, mais à la fois très inquiet par le nouvel impôt qui la remplacera, car personnellement je suis attaché, je le dis, aux liens de l'entreprise avec les collectivités.

Les entreprises sont donc très interrogatives.

D'autre part, le Président CHAUZY a parlé de *réforme des chambres consulaires*, je partage son analyse; j'aurais souhaité que cette réforme se fasse en même temps, ou tout au moins que l'on attende la réforme des collectivités territoriales. Je ne dirai pas comment cette réforme a été menée, quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, c'est fait !

A mon sens, une meilleure définition des compétences et une meilleure lisibilité des moyens attribués permettraient à l'instance régionale de conforter sa position et d'éviter -il faut bien le dire- les doublons.

Si les acteurs économiques et leurs représentants identifient de mieux en mieux le rôle de la Région, il faut bien constater que le grand public méconnaît trop encore le rôle de la Région.

Je vous remercie. (*Applaudissements*)

## **LE PRESIDENT**

Merci, Monsieur le Président CRABIÉ.

Monsieur BAYLAC, vous avez la parole ...

## **M. BAYLAC**

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du C.E.S.R.,  
Mesdames et Messieurs,

Chacun le sait, nous traversons une période marquée par une dérégulation avérée, l'argent public se fait rare et les capacités contributives de nos concitoyens également.

Aussi, la tentation est grande d'agiter à tout va, dans tous les discours, un petit peu partout et depuis pas mal de générations, le remède de tous les remèdes, l'arme absolue, j'ai cité la réforme !

Je suis ici au titre de la Chambre Régionale d'Agriculture et les gens que j'ai l'honneur de représenter, au-delà de leurs différences philosophiques, sont des militants de la ruralité.

Les questions que l'on se pose sont très simples :

- Quelles politiques d'aménagement pour nos territoires ?
- Quels moyens pour les mettre en oeuvre ?
- Quelles ressources ? Bien évidemment quelle fiscalité ?
- Comment définit-on l'échelon pertinent ?

Ce n'est pas dans ce lieu que nous allons nous priver de dire tout notre *attachement à la Région*. La profession agricole a le sentiment que depuis des décennies, la Région est un interlocuteur attentif aux préoccupations de l'agriculture et du monde rural.

La Région est l'échelon pertinent pour faire la synthèse des besoins de nos territoires, mais également peut être garante d'une certaine équité, si tant est qu'on lui donne les moyens d'intervenir dans des secteurs, ou même des filières à revitaliser.

C'est bien ensemble que nous avons géré hier les Contrats de plan Etat-Région, aujourd'hui les Contrats de projets.

Notre lecture régionale de l'utilisation des fonds européens est justement une garantie de la meilleure utilisation possible de ces crédits publics.

*Au niveau des Départements*, la profession et le milieu rural sont très interrogatifs vis-à-vis de leur avenir. Néanmoins, la politique sociale mise en oeuvre par ceux-ci est exemplaire. Nous sommes très attentifs, en milieu rural, au vieillissement de la population dans nos campagnes. A travers l'APA, nos équipes départementales, relayées par les CIAS ou par les Communautés de communes, collent réellement aux réalités du terrain.

De plus, personne n'a envie de remettre en question l'identité départementale, et l'on sait que partout sur notre région, elle n'est pas négociable.

La semaine prochaine nous serons, avec les Régions, présents à Paris, au Salon de l'agriculture, où nous mettrons tous ensemble en valeur nos produits régionaux.

Enfin, j'aimerais revenir deux minutes sur un pôle qui me semble essentiel : le pôle Commune/Communauté de communes, deux entités qui, à mes yeux, n'en font qu'une.

Le milieu rural a trouvé un outil simple, moderne, réactif pour répondre aux besoins de ses habitants. La mutualisation des ressources -souvent la TPU- et des dépenses liées à des transferts de compétences a été un exercice d'un genre nouveau; les petites Communes se sont senties concernées par des actions dont la gestion leur échappait complètement : mise en place de services aux populations, mise en place d'une politique scolaire, périscolaire, touristique. On a vu se réimpliquer des élus de très petites Communes sur des thèmes nouveaux pour eux; le dialogue entre ruraux de souche et néo-ruraux s'est intensifié.

La ruralité peut enfin s'exprimer au nom de toutes les forces vives d'un territoire.

Néanmoins, il ne faut pas oublier la Commune, premier repère citoyen, où s'exercent parfois les premières solidarités, nous l'avons bien vu ces jours derniers avec la tempête qui a traversé notre région.

*En conclusion*, pour le monde agricole et rural, la Chambre Régionale d'Agriculture est prête à s'engager dans la réforme, en ayant des propositions fiables; parce que nos représentants connaissent parfaitement le terrain, nous lutterons contre des propositions de réforme trop simplistes, qui auraient pour conséquence de remettre en question l'activité de nos terroirs.

Nous avons besoin à la fois d'activités diverses et variées, de qualité de vie, de services publics de proximité.

Pour mettre en oeuvre une politique ambitieuse, il faudra donc des moyens :

- les moyens humains, nous les avons à travers les élus, tous les élus des différentes collectivités locales, auxquels j'associe bien sûr les collaborateurs;

- les moyens financiers, il faudra les trouver, à travers une fiscalité juste mais aussi lisible, qui ne démobilise pas les bonnes volontés.

Le monde rural sera aussi attentif à l'évolution de sa représentation régionale et nationale, trop importante peut-être pour certains.

Enfin, je dirai, à l'instar de notre Ministre invité, la Ruralité -avec un grand R- du XXIème siècle est en marche, et nous sommes ici pour la défendre tous ensemble !

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci.

Nous en revenons au Conseil Régional, avec les interventions de Monsieur GERAUD pour le groupe UDF, puis de Madame Dominique SALOMON pour le groupe PRG.

Monsieur GERAUD, vous avez la parole.

## **M. GERAUD**

Monsieur le Ministre, représentant le Gouvernement d'Aragon,

Monsieur le Président de Région,

Monsieur le Président du C.E.S.R.,

Mesdames et Messieurs les élus du C.E.S.R.,

Mes chers Collègues,

Nous voici réunis aujourd'hui en un même lieu, Conseillers régionaux et Conseillers économiques et sociaux de Midi-Pyrénées, pour échanger, confronter nos points de vue à l'occasion des travaux du Comité pour la réforme des collectivités locales, communément appelée Commission Balladur.

Je souhaite pour ma part vous remercier également, Monsieur le Président, d'avoir permis aux élus de Midi-Pyrénées d'engager ce débat avant le dépôt des conclusions de la Commission Balladur. Contrairement à un orateur précédent, je ne trouve pas que cela vient trop tôt, je pense même que cela vient un peu trop tard, puisque l'on commence déjà à lire dans la presse -comme ce matin dans les Echos- les grandes lignes de ce fameux rapport de la Commission Balladur.

Je vais donc vous présenter les grandes orientations qui me paraissent devoir guider la réforme territoriale de notre pays.

Une réforme de notre système institutionnel et territorial est indispensable.

Sa complexité actuelle le rend opaque aux yeux de la majorité des citoyens de ce pays.

Son peu d'efficacité apparaît criant.

Bref, il nous faut trouver des solutions pour que la décentralisation devienne plus simple, plus lisible, et donc plus efficace.

Ce rendez-vous est historique parce qu'un véritable consensus existe dans le pays, tant du côté des citoyens que parmi leurs élus et leurs formations politiques, pour engager cette réforme et la faire aboutir.

### ***Quels sont les objectifs de cette réforme ?***

Parmi une liste d'objectifs qui pourrait être longue, j'en retiendrai trois qui me paraissent essentiels :

- ♦ Rendre compréhensible par les citoyens l'organisation des pouvoirs qui les gouvernent.

Il faut leur permettre de comprendre les mécanismes de décision et d'identifier les décideurs.

C'est une condition primordiale pour exercer une démocratie de qualité.

Les électeurs ne peuvent exercer utilement leur droit de vote que s'ils connaissent parfaitement les véritables enjeux de chaque scrutin.

- ♦ Rationaliser la dépense pour que l'action publique devienne plus efficace en termes de prestations de services offertes à nos concitoyens. C'est la condition préalable à un assainissement des finances publiques, qu'elles soient de l'Etat ou des collectivités.

- ♦ Amener l'Etat à tirer pour lui-même les enseignements de cette réflexion sur la réforme territoriale. L'Etat doit être soumis aux mêmes exigences de rationalisation et d'efficacité que les collectivités locales, notamment sur la question du déficit budgétaire, thème cher à notre famille politique.

### ***Quel est pour nous le contenu a minima de cette réforme ?***

Pour répondre aux objectifs que je viens d'évoquer, je ne rentrerai pas dans une précision excessive du contenu d'une telle réforme, mais il est nécessaire d'en tracer les grands axes.

#### 1. La réforme institutionnelle des collectivités

Trois couples de collectivités structurent actuellement notre organisation politique :

- ♦ le couple Nation/Europe,
- ♦ le couple Département/Région,
- ♦ le couple Communes/Intercommunalité.

Les deux couples derniers cités doivent être abordés dans le cadre de cette réforme, et nous ne rejetons pas a priori l'idée de la suppression de collectivités existantes, mais je propose dans un premier temps de les coordonner et de leur redonner légitimité et capacité d'action.

Je dois dire que sur ce point, certains membres de notre groupe ont une position beaucoup plus radicale que moi et demandent la fusion des Départements avec la Région.

L'existence de l'intercommunalité est suffisamment mature pour exiger désormais que toute Commune adhère à une Intercommunalité et que les Syndicats intercommunaux soient supprimés.

Les Pays, qui ne constituent pas des collectivités locales -comme vous l'avez rappelé-, devraient être transformés en forme associative facultative, c'est-à-dire que les collectivités pourraient aussi librement décider de leur suppression que de leur création.

Si je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour reconnaître la place accordée aux Pays dans la politique contractuelle de la Région, je ne suis pas aussi enthousiaste que vous par

rapport à l'exercice de la démocratie participative en leur sein; je remarque, pour ceux que je connais, un très fort absentéisme des élus lors des réunions des Pays.

Dans chaque couple de collectivités, il convient de désigner la collectivité de proximité et de gestion, et la collectivité de projet et d'aménagement.

La Commune et le Département seraient collectivités de proximité et de gestion, notamment des services aux personnes, tandis que les Intercommunalités et la Région constitueraient la collectivité d'aménagement et de pilotage des grands projets.

Notre pays a besoin de construire des pôles d'équilibre par rapport à l'hypercentralisation parisienne. Nous sommes pour une véritable régionalisation, et les réformes qui se préparent doivent porter prioritairement sur le renforcement du rôle de chef de file pour la Région.

Nos analyses convergent donc sur ce point et nous sommes d'accord avec vous pour affirmer que la Région, territoire pertinent, est un pivot de la décentralisation.

Par contre, nous ne vous suivons pas sur le maintien de la clause générale de compétence pour toutes les collectivités. Seule la Commune devrait conserver cette clause générale, avec toutefois la possibilité d'en déléguer une partie à la structure intercommunale.

Le Département ou la Région, qui n'auraient plus la compétence générale, devraient plutôt disposer d'une compétence d'attribution exclusive, afin d'éviter toute intervention au-delà du périmètre de compétence défini.

Ainsi par exemple, si la Région a la compétence dans le domaine économique, le tourisme, les transports régionaux, la recherche, les sports, le développement durable, le Département n'a plus la possibilité d'intervenir dans ces domaines. Fini donc les Agences de développement économique départementales, les Offices de tourisme départementaux, etc.

A l'inverse, la Région n'interviendra plus par exemple sur la construction et l'entretien des routes -ce que nous faisons déjà en Midi-Pyrénées-, ou sur le social, compétences du Département. Même si, comme vous l'affirmez dans ce rapport, il reste 10% des moyens consommés sur des compétences partagées, c'est encore beaucoup, mais surtout cela ne clarifie pas la vision des politiques territoriales par les citoyens.

Sur le mode de scrutin, quelques idées rapidement.

Les élections devraient pouvoir être liées pour chaque couple de collectivités : élections concomitantes pour les Conseils communaux et Conseils communautaires d'une part, et élections concomitantes pour les Conseils Généraux et Conseils Régionaux d'autre part.

La complémentarité entre les élus de territoires et les élus d'opinion doit être affirmée :

- les Départements, s'ils ne sont pas fusionnés, pourraient être constitués des représentants des Communautés d'agglomération et des Communautés de communes, affirmant ainsi l'importance des territoires;
- les Régions retrouveraient une représentation proportionnelle à un tour. La proportionnelle est le seul mode de scrutin permettant à tous les courants de pensée politique de pouvoir s'exprimer dans le cadre stratégique du rôle régional.

Fusion des Régions : sur la base du volontariat, la fusion des Régions doit être possible.

Il ne m'apparaît pas incongru d'imaginer, pour un futur plus ou moins lointain, une grande Région recouvrant le bassin de la Garonne, qui serait donc issue de la fusion de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, déjà réunies autour de grands sujets communs : la LGV, les industries aéronautiques et spatiales, l'arboriculture, la viticulture, etc.

## 2. La réforme financière et fiscale

Une telle réforme ne peut se concevoir si elle n'est pas accompagnée d'une réforme financière et fiscale garantissant des ressources stables aux collectivités.

Chacune d'elles doit pouvoir disposer de recettes pérennes. Il faut également que leurs ressources permettent la coexistence de recettes dynamiques, avec des bases évolutives sur lesquelles chaque collectivité pourra, par sa libre décision, fixer son taux d'imposition. Chaque citoyen sera mieux à même d'apprécier l'efficacité de la politique menée par une collectivité en rapport avec son coût.

Il faudra aussi déterminer constitutionnellement le principe selon lequel le Gouvernement ne pourra agir unilatéralement sur une ressource affectée à la collectivité, que ce soit par une modification de l'assiette, une redéfinition des règles ou par un plafonnement ou une minoration des évolutions des recettes, comme nous en connaissons trop souvent actuellement.

Nous sommes donc en accord avec votre vision sur ce sujet de la réforme de la fiscalité locale.

### ***Qu'en est-il de la réforme de l'Etat ?***

Après vous avoir exposé ce que je pense devoir être les objectifs et le contenu d'une telle réforme, je voudrais vous faire part d'une simple interrogation : la loi qui pourrait naître des conclusions de la Commission Balladur devra-t-elle être regardée comme une réouverture de l'acte II de la décentralisation Raffarin énoncée en 2003, ou un «acte III» comme le disait un intervenant précédent ?

La responsabilité de l'Etat est majeure dans la confusion actuelle des pouvoirs locaux.

Il n'a pas tiré toutes les conséquences de la décentralisation dans l'organisation de ses propres services. Il maintient des fonctionnaires sur le terrain pour garder un oeil sur à peu près tout. On a créé des exécutifs autonomes à la tête des Départements et des Régions, qui ont supplanté les Préfets, mais ceux-ci demeurent toujours le bras armé de l'Etat sur nos territoires.

Il faut alléger l'appareil administratif et technique de l'Etat, et ce ne sont pas les sous-préfets qu'il faut supprimer -comme on l'entend suggérer ici ou là-, mais bien les Préfets dans chaque département, pour ne conserver que le Préfet de Région.

Comme vous, nous demandons au Gouvernement de supprimer les doublons qui continuent d'exister entre les services de l'Etat et ceux des collectivités locales.

Mais la mission confiée au Comité Balladur est bien modeste, sinon accessoire par rapport à cette simplification de l'Etat, qui préfère ne s'atteler qu'à la simplification des collectivités locales. Comment dès lors répondre à cette question du Président de la République qui avait souhaité la clarification des compétences entre collectivités bien sûr, mais également entre l'Etat et les collectivités.

**En conclusion**, vous le voyez, Monsieur le Président, nous avons de nombreux points de convergence sur cette réforme :

- le rôle de la Région en tant que pivot de la décentralisation,
- la nécessité d'accompagner la réforme des collectivités par une réforme de l'Etat,
- la mise en place de la réforme de la fiscalité locale en parallèle.

Sur d'autres points, nous préconisons des évolutions pour répondre aux objectifs de cette réforme :

- la clarification des compétences passe pour nous par une suppression de la clause générale de compétence, seul moyen de limiter les superpositions d'intervention,
- aucune des pistes explorées par la Commission Balladur n'est sujet tabou pour nous; le regroupement des Départements dans la Région, la fusion des Régions, la suppression des Pays ne nous effraient pas.

Une telle réforme, si elle est indispensable pour l'avenir des collectivités locales et l'exercice démocratique du pouvoir, ne peut être imaginée sans que l'Etat ne s'en applique à lui-même les principes directeurs.

Il doit montrer l'exemple pour entraîner les collectivités vers un comportement vertueux.

Je n'ose croire que toutes ces réflexions ne déboucheraient que sur quelques adaptations de nature cosmétique ou sur une modification des modalités électorales; nous pourrions croire alors que tout cela n'aurait été qu'un simulacre installé pour masquer une simple opération politicienne.

Notre pays a besoin de vraies réformes, nos concitoyens veulent comprendre comment fonctionne l'Etat, ils veulent pouvoir évaluer facilement les politiques menées à chaque niveau territorial.

Cette réforme est essentielle si l'on veut rendre à chaque français confiance en son système politique, et en faire de véritables acteurs de notre République.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci, Monsieur GERAUD.

Vous allez m'excuser quelques instants, je vais raccompagner Monsieur LARRAZ VILETA car, comme il rentre à Saragosse et que vous savez l'état du réseau routier pour aller à Saragosse, le nombre de kilomètres d'autoroute et de routes de grande qualité qui traversent les Pyrénées, il prendra en partie d'ailleurs la traversée centrale des Pyrénées ... Je ne sais pas où il la prendra, mais il va la prendre ! *(Rires)*

Bref, il lui faut tout de même 5 heures, 5 heures et demie pour rentrer à Saragosse.

Je demande donc à Madame BASCOUL de prendre ma place, le temps de raccompagner Monsieur LARRAZ VILETA, en le remerciant une nouvelle fois d'avoir fait le déplacement de Saragosse pour venir nous voir !

*(Applaudissements)*

*(Départ de Monsieur LARRAZ VILETA à 17h00 - En l'absence du Président MALVY, Madame BASCOUL préside la séance)*

**Mme BASCOUL**

La parole est à Madame SALOMON pour le groupe PRG.

**Mme SALOMON**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président du C.E.S.R.,  
Mes chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Vous avez souhaité, Messieurs les Présidents, nous réunir afin de dégager une position commune à verser au débat national sur la réforme des collectivités territoriales.

C'est une première, et avant d'en venir au fond du sujet, je tenais à mon tour à vous féliciter de cette initiative conjointe, qui témoigne effectivement de la complémentarité de nos deux Assemblées, de la collaboration fructueuse qui s'est instaurée entre elles et de la nécessité de les maintenir.

Autant le préciser, la contribution qui nous est soumise recueille globalement l'assentiment des élus Radicaux de Gauche.

Nous n'ignorons rien de la difficulté à dégager une position commune sur un sujet aussi complexe et sensible; les enjeux sont multiples et les intérêts parfois divergents rendent le consensus difficile à atteindre.

Les différences d'appréciation tiennent davantage d'ailleurs à l'appartenance à telle ou telle collectivité qu'à un clivage partisan.

Les conclusions du Comité Balladur seront connues à la fin du mois, assorties paraît-il d'une proposition de loi. J'imagine que nous aurons alors maintes occasions d'en reparler plus en détail et, les uns et les autres, de préciser nos positions.

Ce Comité a procédé à une soixantaine d'auditions, parmi lesquelles seulement 4 Présidents de Région sur 24. C'est regrettable, d'autant qu'aucun représentant des Régions n'est membre du Comité alors même que l'avenir des Régions est au centre de ce projet de réforme.

Aujourd'hui, il s'agit de réaffirmer l'attachement des Radicaux à quelques grands principes, de manifester leur ferme opposition à certaines réflexions qui ont filtré des travaux du Comité et de faire des propositions pour renforcer la décentralisation.

Notre débat ne doit pas être un débat d'initiés. Celui qui importe, celui qui est au cœur du système, c'est le citoyen. C'est pour lui que nous agissons au quotidien.

Et que souhaite-t-il, ce citoyen ? Tout simplement savoir qui fait quoi, comment sont utilisés ses impôts et pour quels résultats ... Y voir plus clair en somme !

Clarifier les compétences, simplifier les dispositifs et réformer la fiscalité.

✳️ Tout d'abord, bien sûr, *clarifier les relations entre l'Etat et les collectivités locales*, ce qui suppose une réforme de l'Etat, et je crois que sur ce point nous pouvons tous nous accorder. Clarifier nos compétences respectives, en finir avec l'appel incessant de l'Etat aux financements des collectivités locales s'agissant de ses compétences exclusives et faisant l'objet de décisions unilatérales.

Il est grand temps par exemple que cesse la mise devant le fait accompli, comme ce fut le cas pour Campus, ou bien évidemment la Ligne à Grande Vitesse, pour ne citer que des faits récents.

Comme nous ne voulons plus entendre le Gouvernement annoncer à grand fracas des mesures dont les collectivités locales apprennent, par les médias, qu'elles seront chargées de leur mise en oeuvre.

Enfin, nous souhaitons que l'Etat ne reprenne plus sournoisement d'une main ce qu'il nous a donné de l'autre; je pense notamment à la formation professionnelle.

Résolument décentralisateurs, les Radicaux de Gauche sont favorables à la prise de nouvelles compétences, comme l'enseignement supérieur pour les Régions, à la condition bien évidemment d'en avoir les moyens, nous y reviendrons, mais le fait accompli, le diktat, nous n'en voulons plus !

✳️ *Clarifier ensuite les compétences entre toutes les collectivités*. C'est sur ce volet de la réforme que les divergences de vue sont plus sérieuses.

Pour les Radicaux de Gauche, une évidence s'impose : il ne saurait s'agir d'organiser le territoire en opposant artificiellement les différents niveaux de collectivités.

Cela est rappelé dans le texte qui nous est proposé : ces collectivités sont complémentaires et l'existence de trois niveaux n'est en rien une spécificité française en Europe; pas davantage d'ailleurs que la taille des départements et des régions.

Elles travaillent de mieux en mieux ensemble et contrairement à une idée reçue -cela nous est également rappelé- assez peu de compétences sont partagées par la Région et le Département : 7%, contre 25% entre la Région et l'Etat.

Autrement dit, nous sommes résolument opposés à la fusion Région/Départements qui est envisagée par le Comité Balladur.

Chaque collectivité a sa légitimité et pas seulement en raison de l'histoire, mais aussi pour les compétences qu'elle exerce et les missions qu'elle remplit.

Je ne développerai pas la définition de la Région figurant dans la contribution commune : «Région pivot de la décentralisation, Région échelon pertinent», parce qu'évidemment nous la faisons nôtre.

Mais je voudrais ajouter que bien qu'étant une collectivité jeune, la Région a su peu à peu s'imposer dans le paysage institutionnel français et nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à reconnaître le fait régional et à l'apprécier. Toutes les enquêtes d'opinion vont dans ce sens.

Et c'est précisément au moment où l'on est en mesure de faire ce constat que le Gouvernement s'apprête à tout bouleverser, au lieu de s'attacher à consolider cet édifice.

Ce qui est en revanche une vraie spécificité française, c'est bien sûr la taille, et par voie de conséquence le nombre de nos communes : plus de 37.000, ce qui est considérable.

D'où la nécessité absolue de renforcer encore les incitations à la constitution et à la rationalisation des intercommunalités qu'il conviendrait de bâtir au niveau d'un bassin de vie et d'emploi.

A cet égard, nous considérons que les Pays territoires de projet parce qu'ils permettent de réfléchir et de travailler ensemble, ont une vertu pédagogique qu'il convient de préserver afin de préfigurer des intercommunalités plus importantes.

✱ J'en arrive maintenant à ce qui pose réellement question si l'on veut réussir la clarification des compétences entre collectivités : ***la clause générale de compétence***.

Certains auraient souhaité qu'il y soit mis fin. Mais nous avons bien conscience que si évolution il doit y avoir, elle ne saurait en cette matière être ni brutale, ni rapide; elle doit passer par des phases transitoires.

Il ne s'agit pas uniquement de ménager les susceptibilités de chacun, il s'agit de respecter leur légitimité.

Nous nous rangeons donc unanimement à la proposition de maintien qui nous est faite dans ce texte.

Mais néanmoins, il nous paraît absolument indispensable que soient définis ou redéfinis par la loi des blocs de compétences exclusives ou à partager, avec reconnaissance d'un véritable chef de file, principal co-financeur.

A charge pour ces chefs de file de nouer les partenariats qu'ils souhaitent.

Par exemple, s'agissant des Régions qui, à l'évidence, ont un rôle stratégique à jouer dans la structuration du territoire, elles devraient tout naturellement être désignées chefs de file en matière de développement économique.

Il en va de même s'agissant des Départements pour la solidarité.

Les Radicaux de Gauche défendent cette notion de chef de file depuis la discussion autour de la loi d'août 2004. Ce n'est pas aujourd'hui que nous changerons d'avis.

Mais à quoi nous sert-il de parler, de commenter, de proposer, si une grande réforme de la fiscalité locale n'est pas à l'ordre du jour ?

J'ose à peine en parler à nouveau, tellement nous l'avons tous ici dit et redit, et ce depuis presque deux décennies ... Je sais que dans notre pays, les choses doivent mûrir longtemps avant d'aboutir, mais là je pense que nous ne sommes pas loin de figurer dans le Livre des Records !

Le Président de la République vient d'annoncer, en prenant tout le monde de vitesse, comme à son habitude, ici le Comité Balladur, ailleurs son Premier Ministre, ailleurs encore sa Garde des Sceaux ... Enfin bref ! Il vient d'annoncer la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

Pour les Régions les plus dynamiques, cela représente 10% de leurs ressources, mais pour les autres collectivités, la fourchette varie entre 40 et 50%, voire 100% pour les Communautés d'agglomération. Là aussi, c'est considérable.

Et tout cela bien sûr sans préciser par quoi elle serait remplacée.

Nous ne saurions accepter que ce soit une énième compensation de l'Etat qui vienne combler ce manque à gagner.

D'abord parce que l'on ne connaît que trop bien les compensations de l'Etat à «l'euro près», ensuite et surtout parce que cela grignoterait encore davantage notre autonomie financière.

Il est question de la taxe carbone, pourquoi pas ? Sauf à signaler que logiquement, si elle remplit son office vertueux, elle a vocation à disparaître.

Or, nous avons besoin de ressources fiscales justes, modernes, dynamiques et pérennes.

✱ Je conclurai en rappelant, mais vous l'aurez compris, que les Radicaux de Gauche sont partisans sans réserve et promoteurs depuis toujours d'une **décentralisation ambitieuse, plus aboutie, plus mature, plus efficace**.

Cela suppose des collectivités locales plus fortes, plus autonomes sur le plan financier et institutionnel, délestées du contrôle parfois tatillon de l'Etat, plus responsables, plus performantes, mais en parallèle, nous avons besoin d'un Etat fort, recentré sur ses missions régaliennes et garant de l'équilibre et de la solidarité nationale.

Ce que nous recherchons avant tout, c'est continuer à être utiles à nos concitoyens dans la plus grande transparence, mais nous ne sommes pas convaincus que ce qui se profile à l'horizon de cette réforme nous y aidera.

Ceci étant clairement posé, il convient de nous interroger sur l'urgence qu'il y avait, dans le contexte de crise mondiale et sans précédent que nous traversons, à mettre aujourd'hui en chantier une telle réforme. Sauf à imaginer de médiocres arrières-pensées électoralistes, ce que nous ne voulons pas croire.

*(Retour en séance du Président MALVY)*

L'évocation d'une réforme du mode de scrutin, avec la création de conseillers territoriaux, n'augure rien de bon.

Ce serait une aberration, mais ce serait aussi un formidable et triste recul démocratique.

L'on voudrait amoindrir le fait régional que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

Si les Radicaux de Gauche sont favorables à l'évolution de nos institutions, une réforme d'une telle envergure, dont les enjeux sont aussi cruciaux, aurait mérité que l'on prenne davantage le temps, sinon de la réflexion, du moins de la concertation dans un grand débat national dont, finalement, nous donnons ici un avant-goût.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**LE PRESIDENT**

Je remercie Madame SALOMON.

Nous en revenons au C.E.S.R. avec les interventions de Messieurs BELLANCA, BERTHOUMIEUX, GAILLAC et BEZ au titre du 2ème collègue.

Je rappelle que nous avons réparti les temps de parole, de telle sorte que les quatre intervenants disposent en tout de 20 minutes.

### **M. BELLANCA**

Rappel utile, Monsieur le Président, je vais m'y conformer !

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur le Président du C.E.S.R.,

Mes chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Avant que n'interviennent les représentants du collège des salariés, et pour se conformer bien entendu au schéma d'organisation qui nous a été indiqué, le nombre d'intervenants sera finalement réduit à trois.

Pour autant, les organisations syndicales ont souhaité ici, à cette tribune :

- vous indiquer qu'elles partagent ensemble un nombre important de points convergents sur la Réforme des Collectivités Territoriales. Elles tiennent à réaffirmer qu'il est nécessaire de valoriser la position pivot du Conseil Régional au regard des compétences qui lui ont été transférées.

- Par ailleurs, elles réaffirment leur attachement aux rôles et missions du Conseil Economique et Social Régional, en sa qualité de force de proposition et d'expression des acteurs économiques et sociaux.

Le temps contraint ne nous a pas permis aujourd'hui d'établir un texte commun, il en ressort donc plusieurs déclarations qui doivent être prises comme le panel le plus large des points de vue des salariés.

Les organisations syndicales ont donc décidé de poursuivre la réflexion et des discussions au sein du Conseil Economique et Social Régional.

Oui, Monsieur le Président, elles appellent à de véritables réformes et s'opposent au cautionnement de la remise en cause des valeurs républicaines.

Je vous remercie.

*(Exclamations - Applaudissements)*

### **LE PRESIDENT**

Alors là, je suis impressionné ! *(Rires)*

La parole est à Monsieur BERTHOUMIEUX.

## **M. BERTHOUMIEUX**

Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

Les organisations syndicales CFDT, UNSA, CFTC, CFE CGC saluent l'initiative du Président MALVY et du Président CHAUZY qui nous permet, malgré des délais contraints et une crise financière économique et sociale prégnante, de débattre sur les questions de simplification de la gestion administrative des territoires et faire connaître nos propositions au comité BALLADUR.

Combien de fois n'avons-nous pas, au C.E.S.R. :

- affirmé l'intérêt du niveau régional et la pertinence des actions menées à cet échelon,- revendiqué le caractère prescriptif des schémas régionaux
- mais aussi déploré le manque d'autonomie et de moyens financiers des régions,
- regretté aussi l'éparpillement et la confusion des compétences entre les collectivités et l'Etat, et l'impossibilité pour les citoyens -mais aussi parfois les élus- de se retrouver dans l'enchevêtrement des structures.,
- mais surtout demandé l'adaptation des fiscalités aux décentralisations successives.

Notre déclaration portera donc sur les quatre thèmes principaux traités par le Comité Balladur:

- la simplification des structures administratives locales, le fameux millefeuille
- la clarification des compétences entre collectivités, mais aussi entre l'Etat et les collectivités,
- les ressources financières des collectivités locales et leur autonomie fiscale,
- le renforcement de la société civile organisée.

### ***1 - La simplification des structures administratives locales***

L'organisation actuelle des territoires et leurs relations avec l'Etat se sont stratifiées et organisées au cours des siècles. Elles restent d'une grande complexité, surtout si l'on les resitue dans le contexte de la construction européenne et de l'expansion des métropoles.

Pour nos organisations syndicales, les clefs de la réussite d'une réforme des collectivités locales sont :

- une plus grande démocratie de proximité,
- une meilleure lisibilité des institutions par les citoyens,
- des services publics plus efficaces.

Il serait inacceptable pour nous que l'unique motivation de la réforme soit la réduction des coûts et des effectifs de la fonction publique.

Le rôle de l'Etat républicain est de garantir une bonne qualité de service public à chaque citoyen, d'assurer l'équité et la solidarité entre territoires, de mener les projets d'intérêts nationaux et internationaux. Mais nous constatons que l'Etat a du mal à se déconcentrer réellement, à tirer toutes les conséquences des transferts de compétences réalisés au profit des collectivités territoriales ces 30 dernières années.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) constitue une avancée intéressante, mais

elle est trop sous-tendue par des préoccupations financières et est susceptible de porter de graves atteintes à la qualité des services publics.

De par nos responsabilités au CESR et nos engagements dans la démocratie sociale, nos organisations syndicales sont particulièrement impliquées dans deux niveaux de collectivités locales :

- *la Région*, qui dispose d'une pertinence stratégique pour dégager l'intérêt général et d'une échelle adaptée pour conduire des actions territoriales cohérentes entre métropole, agglomération et pôles ruraux. Avec ses deux assemblées, l'une exécutive et l'autre consultative, la Région expérimente avec succès une nouvelle gouvernance associant la représentation politique et les acteurs économiques, sociaux et associatifs;

- *les Intercommunalités*, encore jeunes, souvent trop petites, mais assurant des compétences d'aménagement, de développement, de cohésion sociale, au plus près des citoyens. Leurs élus, nous semble-t-il, devraient être soumis au suffrage universel et leur périmètre s'appuyer sur celui des pays, territoires de projet et d'équilibre entre urbain et rural, dotés de conseils de développement mobilisant les représentants de la société civile locale.

Sans porter de jugement définitif sur leur maintien et leur évolution, nous constatons que *les Départements* sont trop petits pour jouer le rôle des Régions et trop grands pour être des collectivités de proximité, mais ils interviennent avec efficacité et compétence dans le domaine social.

Ils devront être adaptés par la réforme pour réguler la montée en puissance des métropoles et la gestion des relations entre agglomérations et espaces ruraux.

Ils constituent le maillon faible de nos collectivités locales.

## ***2 - La clarification des compétences entre collectivités et avec l'Etat***

La suppression des enchevêtrements est reconnue par une majorité comme indispensable.

Le principe «une compétence, un responsable, un financement» doit être une base de la réforme. En partant des besoins des citoyens, des entreprises, cela revient à «une compétence, une fiscalité» avec un vrai pouvoir de réalisation dans l'exercice de ces prérogatives.

Nos quatre organisations syndicales sont favorables à l'évolution des principes constitutionnels que sont la clause générale de compétence des différentes collectivités territoriales, ainsi que la non tutelle d'une collectivité sur une autre.

Le CESR a souvent demandé dans ses avis sur le budget régional que soit menée en Midi-Pyrénées, à l'initiative de la Région, une coordination des politiques fiscales entre les grands exécutifs.

Nous pensons que la réforme devra déboucher sur une identification claire de chef de file par compétence et la constitution de blocs de compétence.

Dans la réforme, il faudra dépasser les incohérences majeures qui pénalisent les salariés et les entreprises, telle celle entre l'économie et le social, comme si l'insertion ne dépendait pas des besoins d'emploi et de formation tout au long de la vie, c'est-à-dire du niveau régional.

De même, si l'implication des partenaires sociaux a tendance à se clarifier, on constate encore, pour le pilotage de la formation professionnelle, des ambiguïtés fortes et même des concurrences entre l'Etat et la Région.

### ***3 - Les ressources financières et l'autonomie fiscale des collectivités***

Nous pensons que l'Etat ne peut poursuivre sa politique de dégrèvement et d'exonérations fiscales sur le dos des collectivités. L'annonce de la mort prochaine de la taxe professionnelle ne doit pas conduire à un nouveau bricolage qui alourdirait les charges sur les salariés, les ménages, les retraités, les classes moyennes en général. Nous souhaitons le maintien du lien entre entreprise et territoire.

Ce doit être l'occasion de repenser en profondeur la fiscalité locale.

La fiscalité verte peut être une piste intéressante, mais il faudra clarifier qui, des ménages, des consommateurs et des entreprises, devra payer.

Nos organisations proposent que chaque collectivité dispose de ressources fiscales directes en rapport avec les compétences qui lui sont dévolues. Il nous semble aussi indispensable que chaque catégorie de contribuables puisse clairement identifier le niveau territorial qui a le pouvoir sur l'impôt qui le concerne. Une nouvelle répartition de la fiscalité ménage et économique pourrait aussi se faire sur le principe «une collectivité, une assiette, un taux».

***4 – Dernier point, le renforcement et la légitimation de la société civile organisée*** au niveau régional, donc les CESR. Nous demandons que les CESR, deuxième assemblée de la Région, voient leur rôle évoluer comme «facilitateur du dialogue civil». Orientés vers l'intérêt général, les CESR devraient évoluer vers :

- plus d'indépendance par rapport aux exécutifs locaux, comme de l'Etat,
- participer à l'élaboration des politiques économiques, sociales et environnementales de la Région et à leur évaluation,
- assurer un rôle d'intermédiation et de régulation entre acteurs socioprofessionnels et institutionnels, par des possibilités élargies de saisines,
- pouvoir anticiper, par des travaux de prospective, à tout sujet d'intérêt régional.

***En conclusion***, nos organisations syndicales appuient la demande contenue dans la contribution commune de nos Assemblées pour que soit organisé, sur les thèmes de travail de la Commission Balladur, un grand débat démocratique national. Ce débat pourrait se conclure par un «acte III» de la décentralisation.

Au-delà de cette séance, un tant soit peu précipitée, il nous paraît aussi souhaitable d'approfondir ce débat dans notre institution et de converger vers des propositions.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci. La parole est à présent à Monsieur GAILLAC.

## **M. GAILLAC**

Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime au nom du groupe CGT-FSU.

Dans un contexte politique et social très tendu, exacerbé par la crise systémique et les réponses inadaptées, imposées par le Gouvernement, était-il nécessaire de modifier la répartition des compétences entre Régions et Départements, alors que tous les acteurs sociaux et économiques appellent de leurs vœux l'intervention des Conseils Généraux et Régionaux pour contribuer à la relance ?

La Région est l'entité territoriale intermédiaire entre le niveau de décision stratégique et politique de la vie socio-économique et le niveau opérationnel de réalisation, c'est-à-dire les instances et autorités nationales ou européennes d'une part, et les collectivités locales : Département, Commune ou Intercommunalité d'autre part.

La distance aux acteurs de terrain que sont les citoyens et les entreprises, entre autres, permet le recul nécessaire au cadrage, à l'établissement des codes et règles législatives; cette distance nécessaire participe finalement à la promotion des valeurs qui structurent la société dans son ensemble, au maintien de la cohésion sociale.

La proximité permet l'efficacité, la réactivité et surtout l'environnement indispensable à l'exercice de la démocratie participative. La complémentarité de la distance et de la proximité au terrain social et économique constitue en soi la justification d'une décentralisation maîtrisée.

Si le processus de décentralisation est source de conflits entre ces niveaux de décision et de gestion démocratique de la société, ce n'est pas pour autant la décentralisation qui est en cause, c'est l'importance ou non qui est donnée à cette complémentarité dans le respect de l'intérêt collectif, et non la satisfaction d'intérêts particuliers ou partisans, ou d'une catégorie sociale au détriment des autres.

L'essentiel reste en tout état de cause l'intérêt de la collectivité, et l'intérêt collectif du XXIème siècle a, a priori, besoin d'une décentralisation maîtrisée et équilibrée dans cette complémentarité. Dans ces conditions, pour la CGT et la FSU, le processus de décentralisation ne peut pas être en soi un obstacle au bon fonctionnement de la démocratie, une entorse aux principes républicains d'égalité, de liberté et de fraternité, bien au contraire. La qualité d'un service public rendu à la collectivité, selon son objet et sa finalité, ne dépend pas en soi du niveau de décision. Il dépend de plusieurs facteurs :

- ♦ Le choix pertinent au regard de l'impact attendu en termes de réponse aux besoins sociaux de réalisations, de planification ou de détermination d'orientations stratégiques sur le long terme.
- ♦ De la clarté des champs de compétences de chaque niveau d'intervention et des responsabilités que cela suppose.
- ♦ Des moyens qui sont effectivement disponibles pour le décideur, du niveau d'autonomie dont il dispose pour gérer ceux-ci dans le champ de compétences qui lui est attribué.

Le choix pertinent, tout comme la détermination des champs de compétences de chaque niveau, n'est concevable que s'il fait l'objet d'un vrai débat démocratique des citoyens et de leurs représentants. En cela, on peut difficilement imaginer que des réformes institutionnelles devant statuer sur ces niveaux et sur leurs compétences puissent se faire en dehors des représentants du peuple aux différents niveaux de représentation concernés.

Un des critères les plus pertinents de ce choix est le niveau d'opérationnalité attendu de ladite compétence, ou inversement le niveau politique et stratégique de celle-ci.

Le domaine visé peut par nature être stratégique selon la dimension du territoire visé : la question de l'emploi, par exemple, et donc de la définition d'une politique d'emploi, avec ses objectifs et ses moyens, ne peut -au moins au premier niveau- que relever du niveau national, y compris dans sa mise en oeuvre; elle concerne l'Etat qui est seul garant des grands équilibres sur l'ensemble du territoire national, tout comme de manière plus globale de la question de la cohésion sociale dans son ensemble.

A contrario, le domaine de compétence de la solidarité demande une réelle proximité avec les usagers et la définition des moyens à mettre en oeuvre relève dès lors du local.

Le Département, voire la Commune ou l'Intercommunalité sont concernés et tout indiqués.

La question est de savoir en quoi, dans la réforme en préparation, cette approche pragmatique et démocratique a été prise en compte. Pour l'instant, le groupe d'experts constitué au niveau national va faire des propositions. Comment cette logique de complémentarité et de recherche d'efficacité en relation à la proximité va-t-elle être prise en compte ?

La place de la Région est intermédiaire. Son rôle est en priorité de piloter les grands schémas de structures, d'aménagement sur le territoire à dimension adaptée et de gérer la mise en oeuvre de certains domaines stratégiques comme la formation, ou même le transport collectif régional. Il s'agit bien d'une fonction politique de définition des stratégies sur le long terme. C'est l'échelon intermédiaire indispensable, à condition qu'il soit effectivement pilote dans les champs où les compétences sont parfois partagées à travers des cofinancements divers.

A condition également que sa fonction de pilotage et d'instructeur débouche sur des projets ayant une fonction de prescription sur le territoire, comme l'élaboration du SRADT par exemple.

La clause de compétence générale n'est pas à remettre en cause dans cette perspective, ni dans celle d'une clarification des «blocs de compétences» de chaque niveau de décision des collectivités, y compris et surtout de celui de l'Etat.

La marge d'autonomie de la Région est aujourd'hui quasiment inexistante.

Avec la suppression de la taxe professionnelle, ce sont près de 60% des ressources fiscales directes de cette collectivité qui risquent de disparaître.

Avec l'évolution du rôle de la collectivité : de moins en moins de missions et de plus en plus de gestion, évolution qui voit dorénavant consacrer plus de la moitié du budget régional au fonctionnement, la dépendance de l'Etat sera dès lors totale pour la survie de la Région, comme des autres collectivités locales. C'est un retour en arrière sans précédent dans le processus maîtrisé de décentralisation auquel nous risquons d'assister.

De même la RGPP, telle qu'elle nous est annoncée, sous couvert de recherche d'une plus grande efficacité des services de l'Etat et de réduction des coûts, à l'appui d'une politique drastique de diminution des effectifs, va faire disparaître des pans entiers du service public, fondus dans des entités plus larges ayant d'autres finalités, ou simplement supprimés, comme les services du Travail et de l'Emploi qui vont devoir se marier avec ceux de la Concurrence.

Là aussi, le désengagement de l'Etat prend tout son sens à terme. Il laisse, sans le dire, les collectivités devoir gérer ces disparitions ou ces restrictions drastiques, dont certaines sont apparentées à des fonctions régaliennes, comme la garantie du respect du droit du travail avec les corps des inspecteurs et contrôleurs du travail.

La réforme de la fiscalité en général est une priorité pour les collectivités locales, a fortiori pour la Région qui souffre du manque crucial d'une véritable fiscalité directe basée sur la progressivité de l'impôt. C'est de son autonomie fiscale dont il s'agit, mais aussi de la légitimité de l'action régionale vis-à-vis du citoyen contribuable.

Nous avons parlé de la disparition annoncée de la taxe professionnelle et du désastre que cela peut signifier à terme si elle n'est pas remplacée par un impôt local équivalent dans son montant, mais aussi dans son objet qui vise la production de richesses des acteurs économiques, et non pas le citoyen de base exclusivement. Le seul impôt direct qui restera à la main de la Région serait celui de la taxe foncière, par définition injuste car ni progressif, ni même proportionnel.

Pour conclure, cette initiative conjointe de l'Assemblée Régionale délibérative, dite politique, avec l'Assemblée consultative, dite de la société civile, est un exercice intéressant en cela qu'il permet de confronter ou d'associer le monde politique à celui qu'est censé représenter le CESR, c'est-à-dire la société civile de manière directe. C'est un exercice que l'on pourrait qualifier de mise en oeuvre de démocratie participative ...

Toutefois, il est à regretter que les délais et la forme qu'a pris cette initiative n'aient pas réuni toutes les conditions d'un véritable exercice démocratique.

La Région dans son ensemble, c'est-à-dire ses deux Assemblées, ont pourtant tout à gagner à exercer pleinement la démocratie.

Le texte commun -s'il doit être commun- doit intégrer les deux points de vue, qui ne sont pas exactement confondus.

Ne pas prendre en compte le point de vue exprimé à travers les propositions d'amendements du CESR ne sert ni la démocratie participative et représentative, ni la Région sur le long terme.

Sous réserve du respect du rôle de chaque instance et de la prise en compte du processus et de la forme, le renouvellement de cette initiative, comme en région Aquitaine, serait un pas en avant dans l'exercice de la démocratie en région.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci. La parole est à présent à Monsieur BEZ.

Nous en reviendrons ensuite, pour un dernier tour, au Conseil Régional, avec les interventions de Madame Colette BASSAC et de Madame BOUTONNET, avant d'écouter les intervenants du 3ème collège du CESR.

## **M. BEZ**

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du C.E.S.R.,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du C.E.S.R.,  
Mesdames et Messieurs,

L'ampleur des menaces véhiculées par le Comité Balladur ne peut nous laisser indifférents. Les institutions d'un pays, son mode d'organisation, sa structuration ne sont pas que des sujets techniques. Ils renseignent largement sur le degré de démocratie d'une société et sur son histoire.

En France, c'est par réaction contre l'Ancien Régime et contre le statut des provinces et leur administration particulière que la Constituante a instauré un pays centralisé afin d'imposer la devise : «liberté, égalité, fraternité».

L'un des enseignements de ces dernières années est l'internationalisation du modèle capitaliste anglo-saxon à l'ensemble de la planète. Autrement appelé aussi mondialisation, ce phénomène se traduit par un appauvrissement d'une majorité de la population de la terre et par un dessaisissement des Pouvoirs Publics au profit d'organismes de technostructures comme l'Organisation Mondiale du Commerce, le Fonds Monétaire International ou la Commission Européenne.

Tout l'enjeu pour les citoyens consiste donc à mener bataille pour se réapproprier leur souveraineté.

Le projet du Comité Balladur vise-t-il à cela ? Cherche-t-il à défaut à renforcer le pouvoir de contrôle des citoyens sur ces organismes ?

En région, nous avons été échaudés avec le dernier avatar de la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Après l'éclatement par le haut initié ces dernières années, voici peut-être venu le temps de l'éclatement par le bas.

On nous dit qu'il s'agit de donner un troisième souffle ou un «acte III» à la décentralisation mise en place par les lois Defferre de 1982. Mais, qui en a dressé un bilan sérieux ?

A l'article 1 de la Constitution est ajouté : «*l'organisation*» de la France «*est décentralisée*», ce qui est en contradiction avec le principe de l'unité-indivisibilité de la République et de la neutralité de l'Etat.

La décentralisation des années 1982, 1983, adoptée par le Parlement, restait dans un cadre constitutionnel constant. Aujourd'hui, l'annonce est : «une République unitaire et décentralisée».

Cette réforme porte en germe des risques et dangers essentiels :

- remise en cause de la fraternité et de la solidarité par l'affaiblissement de la péréquation entre les territoires,
- dissolution des valeurs républicaines dans le marché par la conjonction du couple décentralisation/privatisation.

Aujourd'hui, le Comité Balladur se propose d'aller encore plus loin.

Aussi, le groupe de la CGT FORCE OUVRIÈRE rappelle combien il est attaché à l'unité-indivisibilité de la République, dont la devise et le projet universel ont largement influencé l'organisation sociale et publique de la société.

, La relative confidentialité dans laquelle ce projet a été élaboré pose aussi question.

Comment croire que l'entreprise de démantèlement de nos structures constitue une réponse appropriée aux attentes de la population et aux maux dont souffre la société française, c'est-à-dire le chômage, la baisse du niveau de vie, la qualité de la protection sociale ?

Peut-on penser qu'elle pourra apporter une réponse aux questions soulevées par l'externalisation des productions industrielles, par la fermeture sauvage de sites industriels, par les décisions des groupes industriels ou de l'Etat ?

Que croyez-vous qu'en pensent les salariés de tous ces groupes désertés ?

Doit-on voir dans la démarche du Comité Balladur les nouvelles règles de bonne gouvernance, de transparence, et le contenu de la responsabilité sociale des structures de gouvernance ?

Dans ces conditions, quel sens donner à la démocratie ? La voix du peuple est-elle devenue si encombrante qu'on lui refuse de s'exprimer sur un projet aux conséquences redoutables ?

Les salariés ont les yeux rivés sur le baromètre chômage. Les citoyens vivent avec inquiétude la situation actuelle. De fait, beaucoup minimisent cette refondation à l'oeuvre, voire ignorent son existence, donc sa portée.

C'est à l'ensemble de ces réflexions que le groupe de la Confédération Générale du Travail vous invite, et je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci, Monsieur BEZ. La parole est à Madame Colette BASSAC.

**Mme BASSAC**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Président du C.E.S.R.,  
Mesdames et Messieurs,

Une fois de plus, le Président de la République veut mener une réforme institutionnelle dans l'urgence. Il s'attaque maintenant aux fondements mêmes de la République : l'existence des collectivités locales et territoriales.

Devant cette course effrénée, il est bon que notre institution initie un débat, qui devrait permettre de faire le point des diverses orientations politiques.

Permettez-moi de le dire, je ne partage pas l'optimisme de Monsieur TREMEGE, UMP, quant à la confiance qu'il témoigne au Président de la République pour mener ces réformes.

Je ne manquerai pas, au nom du groupe communiste, d'exposer quelques pistes pour une autre réforme des collectivités territoriales et des institutions en général, réforme plus conforme, je pense, aux intérêts des citoyens et de la démocratie.

La lettre de mission à la Commission Balladur évoque *«la modification des structures en vue de leur simplification, la répartition des compétences en vue de leur clarification, l'allocation des moyens financiers en vue de leur emploi le plus économe possible»*.

L'hypothèse la plus fréquemment avancée consiste à encourager les fusions-absorptions de Départements dans les Instances régionales, avec une réduction de leur nombre, et aussi des fusions Départements-Agglomération, à l'instar de Paris.

Au-delà du couple Communes-Intercommunalité, on réduirait le nombre et le pouvoir des Communes et l'on irait vers une nouvelle collectivité «Départements-Régions» hybride, recentralisée, avec des blocs de compétences.

Le scrutin régional suscite également un immense débat. Monsieur BALLADUR dit qu'il n'a pas mission pour travailler sur le mode de scrutin. Pourtant, les idées sont lancées à l'occasion de différentes réunions par la majorité présidentielle sur cette réforme.

L'élection des Conseillers régionaux à la proportionnelle serait supprimée.

Des «Conseillers territoriaux» seraient élus dans des circonscriptions cantonales, au scrutin majoritaire. Ils siègeraient, soit au niveau départemental, soit au niveau régional en fonction des dossiers. Ce serait un renforcement du bipartisme. Ce serait un coup majeur porté contre le pluralisme politique et la parité hommes/femmes. Ce serait un coup porté au fait régional.

Il apparaît à ce titre indispensable que toutes les collectivités soient élues au scrutin proportionnel.

La circonscription électorale doit correspondre au territoire pour lequel le scrutin a lieu.

Pour autant, le groupe communiste n'est pas pour le statu quo; nous proposons une réforme des collectivités s'inscrivant dans notre projet de construction d'une nouvelle République.

Les collectivités territoriales ont vocation, depuis plus d'un siècle, à assurer la satisfaction des besoins collectifs des habitants, grâce à leur intervention publique.

La Constitution garantit leurs libertés.

Le préambule de la Constitution de 1946, reprenant les conclusions du Conseil national de la Résistance, fournit les principes sur lesquels reposent nos institutions, à savoir que *«la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à son développement»*.

Afin d'y parvenir, il reconnaît la place éminente des services publics qui *«ont ainsi participé au développement culturel, au progrès social et médical, à l'allongement de l'espérance de vie»*.

Aujourd'hui, nous assistons à une accélération sans précédent du «détricotage» de ces services publics qui constituent pourtant le socle de la solidarité nationale.

Sous couvert de réorganisation des collectivités, le Gouvernement s'attaque aux services publics locaux, source potentielle de profit pour les grands groupes, comme il le fait pour les services publics nationaux. Cette politique doit être dénoncée et combattue.

De manière générale, l'Etat réduit de plus en plus une intervention publique pourtant essentielle à la satisfaction des besoins des habitants.

L'un des moyens d'un tel désengagement consiste également pour l'Etat à se défaire sur les collectivités territoriales des responsabilités qui pourtant lui incombent.

Cela s'est traduit d'abord dans le budget de l'Etat, au nom de la décentralisation, par des transferts de compétences et des transferts de charges, sans les moyens financiers correspondants.

Cela s'est poursuivi par des transferts de personnel, toujours sans les moyens financiers correspondants.

Cela s'est accompagné d'une réduction des aides financières et des remboursements.

Quelle est la situation réelle des collectivités territoriales ? Elles n'ont pas à rougir de leur bilan, bien au contraire !

Malgré la baisse des moyens, les collectivités territoriales contribuent à près de 75% environ à la réalisation des investissements publics dans notre pays. Elles concourent à l'aménagement du territoire, à la vitalité de la vie démocratique dans notre pays. Elles sont le moteur du développement économique et de l'emploi.

Mais l'Etat met aussi en oeuvre une politique qui modère profondément la contribution du secteur économique à la vie et au développement de la société.

Le bouclier fiscal est une arme contre les collectivités territoriales.

Ce sont chaque année des centaines de millions d'euros qui manquent dans les caisses des Régions.

S'agissant de la taxe professionnelle, avec la situation économique que nous connaissons, cette contribution connaît un brutal ralentissement. Dernier avatar des annonces présidentielles : après avoir été plafonnée, elle serait supprimée.

Ainsi, le transfert de la contribution de l'économie s'exerce encore plus vers les familles.

Une spécialisation de l'impôt pourrait conduire à exonérer totalement le secteur économique, c'est-à-dire les entreprises, de sa participation au financement des politiques sur les territoires.

Les aides de l'Etat, nous dit-on, pourraient être calculées en fonction de la baisse du nombre de fonctionnaires territoriaux. Il faut repousser cette proposition qui va à l'encontre de la nécessaire réponse aux besoins que permet le service public territorial.

Monsieur BALLADUR propose l'abandon des services publics, le passage au privé, selon la logique du marché, en conformité avec la politique européenne.

Or, avec la crise, élever le niveau des déficits publics à 4,5% n'est plus un tabou.

La validité des orientations de Maastricht et des décisions de Lisbonne en ont pris un sacré coup !

Prétendre aujourd'hui qu'il n'y aurait plus d'argent ne trompe plus grand monde.

Les dogmes du libéralisme peuvent encore reculer dans les consciences, à condition de déchirer le voile de ses archaïsmes; au lieu de prétendre vouloir moraliser le capitalisme, il faut le combattre.

Nous avançons des propositions pour une autre réforme des territoires.

**1 - Face à une recentralisation des pouvoirs, la démocratie participative** doit être un principe fondamental de la constitution et des lois doivent décliner ce principe à tous les niveaux, avec des obligations, des moyens, des espaces et des outils. Il faut «donner à la démocratie participative un statut politique» de méthode de gestion à tous les niveaux.

**2 - Les élus doivent être réellement représentatifs de l'ensemble de la population.** Un statut des élu(e)s doit donc permettre à tout citoyen, quelle que soit sa situation sociale, professionnelle et familiale, d'exercer toutes les responsabilités de son mandat.

**3 - Non, il n'y a pas trop de lieux d'exercice de la démocratie.**

Sous prétexte de vouloir mettre fin à ce «mille-feuilles», il s'agit avant tout de sacrifier la démocratie et de faire des collectivités territoriales de simples outils d'application de la politique gouvernementale.

Notre groupe conteste absolument ce dogme consistant à dire qu'il y a trop de lieux d'exercice de la gestion, de lieux de proximité et d'intervention citoyenne.

La Constitution et la loi reconnaissent les Communes, les Départements, les Régions, auxquels se sont ajoutés d'autres formes territoriales : Intercommunalités, Pays ou Parcs Naturels Régionaux.

Nous réaffirmons notre attachement aux Communes et aux Départements comme échelon pertinent de démocratie et de gestion. Cela n'est pas incompatible avec un débat sur une efficacité améliorée et sur des évolutions territoriales.

La décentralisation vit notamment grâce à cette diversité et nous ne sommes pas de ceux qui disent qu'il faut revenir sur la décentralisation de 1982.

La diversité a aussi une origine historique. Les différents territoires existent aussi parce qu'il y a des traditions de coopération et de solidarité entre ceux qui les composent; ces territoires existent parce que les hommes y vivent et parce qu'ils les façonnent.

Il faut donc prendre en compte ce vivant. Il s'agit de travailler la place de chacun et de la préserver, de la promouvoir en construisant pas à pas une démocratie citoyenne, participative et délibérative.

Le projet de remise en cause de la clause de compétence générale est de spécialiser l'action des collectivités et d'attribuer 80% des compétences des collectivités exclusivement à un niveau de collectivité.

Supprimer la clause de compétence générale aboutirait à un véritable «hold-up démocratique» en confisquant une partie du pouvoir aux élus, les empêchant de mettre en oeuvre leurs contrats d'action élaborés avec la population et nuisant à la nécessaire correction des inégalités territoriales.

C'est pourquoi nous proposons de maintenir la clause de compétence générale de «libre administration», seul moyen de répondre véritablement aux besoins des habitants.

Et puis, comme pour toute action des collectivités territoriales, quand il s'agit de travailler à plusieurs, il faut coordonner.

#### ***4 - Il faut qu'il y ait un pilote.***

Nous proposons que ce pilote soit naturellement celui qui a la compétence principale dévolue par la décentralisation.

Il faudrait envisager cette notion de chef de file en lien avec le principe de subsidiarité, la collectivité chef de file étant évidemment celle dont l'échelon peut permettre de mettre en oeuvre le mieux possible la compétence considérée.

La collectivité chef de file pourrait avoir fonction d'autorité organisatrice du travail en commun, tout cela pouvant se faire dans le respect du principe de compétence générale.

Et si nous soutenons l'idée de collectivité chef de file, c'est qu'il ne s'agit ni d'introduire une hiérarchie entre les collectivités, ni de créer la tutelle d'une collectivité sur une autre.

Au contraire, cela peut permettre de pallier l'absence de responsabilités bien identifiées, qui aujourd'hui pénalisent le travail en commun entre certaines collectivités.

Pour nous, la notion de chef de file nécessite des rapports de coopération et d'échanges entre collectivités.

***5 - Tout ce travail implique bien entendu des moyens*** financiers, politiques, démocratiques, humains indispensables. Une réforme de la fiscalité s'impose. Nous avons des propositions.

C'est en particulier en taxant le secteur de l'économie le plus sous-fiscalisé, c'est-à-dire le secteur financier, même au taux inférieur à 1%, que l'on permettrait de donner de l'oxygène financier aux collectivités territoriales, avec une fiscalité sur les placements financiers des entreprises dont le produit serait réparti équitablement entre les collectivités, selon leur situation et leurs besoins. Les actifs financiers des seules sociétés non bancaires étaient en 2006 de 4.800 milliards d'euros; les taxer à 0,8% rapporterait plus de 38 milliards d'euros.

Les taxes foncières et d'habitation doivent également être réformées, pour prendre en compte en particulier les ressources réelles des habitants.

#### ***6 - Quelle place de l'Etat comme garant de la solidarité nationale et de l'équité territoriale?***

La Commission Balladur ne dit rien de la place de l'Etat, comme elle ne dit rien de ses prérogatives en articulation avec celles des collectivités. Le texte n'est pas écrit définitivement, mais c'est dans les entretiens que ceci apparaît.

La revendication de décentralisation intégrale de blocs de compétences aux Régions n'amène pas non plus de réponse. Dire cela n'est pas être un «jacobin intégriste».

Nous nous prononçons pour affirmer l'échelon régional comme lieu efficace de compétence, de décentralisation, de gestion, d'élaboration collective.

Le 29 janvier, dans les manifestations, s'est exprimée une aspiration des citoyens à être traités partout à égalité, sur tous les territoires et partout en France.

L'Etat doit assurer une véritable solidarité nationale entre collectivités, si l'on veut lutter efficacement contre les inégalités territoriales et assurer ainsi l'égalité de traitement des citoyens.

Selon nous, le chantier qui est à ouvrir est celui de la péréquation :

- péréquation verticale de l'Etat vers les collectivités locales,
- mais aussi péréquation horizontale depuis les collectivités disposant des plus fortes bases fiscales vers celles disposant des bases les plus faibles.

**7 - Faut-il regrouper des Régions ?** On en parle également.

Mais quels sont les véritables objectifs poursuivis ? Dans quelle logique ?

Face aux projets annoncés, les élus communistes ont déjà vivement réagi, dénonçant une remise en cause de la liberté et des moyens des collectivités. Ils appellent à une mobilisation de tous les niveaux institutionnels, à une mobilisation de chacun contre ces projets et à un renforcement réel du fait régional.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci à Madame BASSAC.

Je donne la parole à Madame BOUTONNET, et j'en profite pour dire que dans le courant de l'après-midi -mais je vais oublier beaucoup de monde, vous ne le répérez donc pas !- plusieurs élus sont passés, qui ne sont pas membres de la Région ou du C.E.S.R., je citerai:

- Madame LABORDE, Sénatrice de la Haute-Garonne, qui est parmi nous depuis le début de l'après-midi,
- Monsieur FAUCONNIER, Sénateur de l'Aveyron,
- Monsieur LAUNAY, Député du Lot, est resté un long moment parmi nous,
- Monsieur PLANO, Maire de Lannemezan,
- Jean-Noël FONDERE, Maire de Foix, est passé également ...

Je m'arrête ! Je dis donc «etc.», parce que sinon je vais commettre de lourdes erreurs !

Madame BOUTONNET, vous avez la parole ...

## **Mme BOUTONNET**

Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les membres du C.E.S.R.,

Chers Collègues,

Pour beaucoup de français, la décentralisation est un tour de bonneteau par lequel les responsables de la politique nationale cherchent à évacuer certaines de leurs responsabilités. D'abord en se défaussant sur les Régions de compétences qu'ils n'assument plus, sans pour autant renoncer aux sommes prélevées par l'impôt.

C'est ainsi que depuis 1986, les dépenses, la fiscalité, la dette ont décuplé, sans que l'on en perçoive toujours les avantages, et surtout sans que l'Etat lui-même desserre l'étau fiscal sur les travailleurs, les entreprises et les familles françaises.

Et cela n'a cessé depuis : gaspillages, projets mégalomaniques, clientélisme éhonté, mais aussi compétences nouvelles héritées d'un Etat déliquescant :

- les lycées, et maintenant les personnels des lycées,
- les TER, trains vétustes qui n'avaient plus d'express que le nom, et maintenant les gares, les voies, et même certains personnels de la SNCF,
- au nom de la solidarité et de l'aménagement du territoire, le coût social et urbain de l'immigration rebaptisé DSQ, puis Politique de la ville, qui jusqu'ici s'est soldée par un échec cuisant et coûteux,
- les universités, transformées trop souvent en parkings à chômeurs,
- les anciennes routes nationales transférées aux Départements et qu'il est même question de rendre payantes,
- après-demain les personnes âgées dépendantes ou la prise en charge sociale des dégâts causés par l'Europe mondialiste.

Nous le disons donc avec force, les collectivités locales, et en particulier les Régions n'ont pas vocation à être les syndics de faillite de l'Etat.

***L'évolution insupportable de la fiscalité locale doit être contenue.***

On nous explique que toutes ces dépenses sont indispensables. Nous posons la question : est-ce qu'en 1986 nous vivions plus mal qu'aujourd'hui ? Les choses se sont-elles tellement améliorées depuis ? Depuis des années, à chaque dépense nouvelle, à chaque subvention indue, on nous dit gravement que telle largesse ne coûte qu'un paquet de tabac par habitant, ou une pièce de 10 francs par habitant, et si c'est un peu plus cher une place de cinéma par habitant ... Or, le résultat de ces calculs, c'est qu'en empilant les paquets de tabac, les pièces de 10 francs, les billets de cinéma, la puissance publique et ses démembrements sociaux ou fiscaux dépensent 57% de ce que produisent les français. Ce n'est plus supportable !

La dérive des Régions est telle que l'on pourrait s'interroger sur la légitimité de leur existence, qui fait de la France un pays sur-administré. A titre d'exemple, le Japon, dont le territoire est moins large que le nôtre, beaucoup plus étiré et morcelé, a des besoins administratifs comparables sur le plan de la géographie, mais plus du double des nôtres si l'on tient compte de ses 127 millions d'habitants. Or, il a quatre fois moins de Communes, deux fois moins de

Départements, il ignore les Communautés urbaines -les Départements métropolitains en tiennent lieu-, il ne connaît pas l'échelon régional, il a deux fois moins de Ministres, 100 Députés de moins, 100 Sénateurs de moins, deux fois moins de fonctionnaires.

Est-ce pour autant un pays plus mal géré ? Non ! Y rencontre-t-on plus de sans abri ? Non.

La sécurité y est-elle moins bien assurée ? D'évidence, non.

Concernant *les compétences*, faut-il donc jeter les Régions «avec l'eau du bain du fiscalisme» dans lequel elles sont plongées ? Si l'on veut malgré tout les garder, alors il est urgent de les réformer.

Vous nous permettez à ce sujet d'esquisser notre contribution.

Selon le Front National, en effet, les Régions devraient redevenir enfin ce qu'elles auraient dû être dès l'origine. Elles devraient perdre leur compétence générale, facteur de chevauchement, de gaspillage, de confusion, d'irresponsabilité, pour ne conserver qu'un nombre limité mais précis de compétences d'attribution.

A titre d'exemple, *dans le domaine de l'enseignement* nous suggérons que les Régions abandonnent la charge des lycées, qui ne posent pas de problèmes fondamentalement distincts de ceux des collèges, pour lesquels les Départements avaient déjà mis en place les structures nécessaires.

En revanche, de toutes les collectivités locales, c'est la Région qui, à notre avis, est l'interlocuteur naturel des universités, de l'enseignement postsecondaire, de la recherche, à la condition que dans ce dernier domaine on ne se contente pas de décalquer passivement le CNRS.

La formation professionnelle peut être une compétence intéressante si on l'exerce avec réalisme, mais elle devrait être considérablement allégée s'il n'était plus nécessaire de combler certaines lacunes de l'Education Nationale, tant dans la formation générale que dans la formation professionnelle.

Comme les autres collectivités publiques, les Régions, vivant de leurs ressources, ne devraient pas avoir besoin de mendier auprès de Bruxelles la rétrocession, sous forme de manne, d'une petite partie de ce que Bruxelles a prélevé à la France, et par voie de conséquence elles n'auront plus besoin d'entretenir de coûteuses ambassades, comme le font aujourd'hui 20 Régions sur 22.

Il n'est pas illégitime que les Régions aident des organismes consulaires à faire la promotion de leurs produits. En revanche, au travers de la coopération avec leurs voisins ou de la gestion des problèmes frontaliers, que d'occasions de tourisme stérile et corrompé, que d'occasions aussi de destruction sournoise de l'identité nationale.

Un exemple parmi beaucoup d'autres : il y a quelques années, la Région Rhône-Alpes ayant créé, avec la Catalogne, la Lombardie et le Bade-Wurtemberg, une association pompeusement baptisée «*Quatre moteurs pour l'Europe*», le responsable de l'exécutif, Vice-Président chargé des lycées, conclut un protocole sur l'éducation, signé avec ses homologues, dans lequel il est question de l'accord des Ministres et dans lequel il s'auto-proclamait donc «Ministre de l'Education de Rhône-Alpes» ... Rien de ceci n'est innocent !

Midi-Pyrénées connaît aussi ces dérives mégalomaniaques et seigneuriales; à l'époque, le Comte de Foix vivait beaucoup plus modestement ! (*Apartés*)

***Dans le domaine de l'aménagement du territoire***, les Régions devraient perdre le pouvoir qu'elles ont de pratiquer leurs coûteux saupoudrages : construction d'une salle polyvalente ou d'une Maison de Pays par ci, installation d'un golf ou d'une piscine par là, pavage d'une place, construction d'un mur d'escalade ...

Ainsi libérées, ainsi allégées, les Régions pourront s'occuper avec prudence des grands équipements nécessaires au progrès de l'économie, des infrastructures publiques, de ce que, dans l'inimitable jargon politico-administratif à la mode, on appelle des «équipements structurants» : routes, gares, ports de commerce, aéroports, etc. Encore faut-il s'en occuper sérieusement et complètement.

***Au sujet des transports***, nous acceptons certaines responsabilités en matière d'investissement, mais nous refusons d'être mis à contribution sans transfert de ressources pour combler le déficit de la SNCF. Nous n'avons pas à payer ce déficit, même au prix de la vanité consistant à apposer les logos de la Région et à se prendre pour des «Ambassadeurs du rail» à des prix exorbitants.

Là encore, le contribuable paie les mauvais choix des Gouvernements, de droite et de gauche, depuis plus de 30 ans, et la poursuite d'une politique européenne qui démantèle les services publics à la française.

***S'agissant des Départements***, si l'on concentre sur eux l'essentiel de la politique sociale, on pourrait se demander s'il ne conviendrait pas d'en faire le relais d'autres politiques en matière d'accueil de la vie, afin d'aider à ce qu'il se fabrique dans notre pays plus de berceaux que de cercueils. Egalement pour participer à certaines activités du domaine de la santé ou pour les relayer.

***Concernant les ressources***, dans cette perspectives de clarification, il est également utile pour les citoyens de pouvoir identifier clairement celui ou ceux qui utilisent l'impôt.

Au lieu de l'enchevêtrement actuel, chaque type de fiscalité devrait être attribué à une collectivité et à une seule. Il y a en effet aujourd'hui trois masses globales dans la fiscalité locale :

- la fiscalité terrienne : taxe foncière, taxe d'habitation,
- la fiscalité qui pèse sur l'entreprise -pour l'instant- : taxe professionnelle de bureaux,
- la fiscalité qui pèse sur l'automobile : TIPP, carte grise, vignette, taxe sur les permis de conduire.

Au lieu que Communes, Départements et Régions se servent n'importe comment, picorant ici, dévorant là, chacune pourrait se voir dotée de l'un de ces trois types de ressources et d'un seul afin que les citoyens sachent exactement qui fait quoi, qui dépense quoi, qui augmente quoi et, osons le dire, parfois qui gaspille quoi ?

On pourrait envisager de tendre par exemple à réserver la fiscalité foncière aux Communes, la fiscalité économique aux Départements, la fiscalité de mobilité, augmentée d'une part de la TIPP et des redevances portuaires ou aéroportuaires, aux Régions.

On devrait pouvoir également discuter de l'abrogation du principe abusif qui, au nom de l'autonomie des collectivités locales, consacrée par l'article 72 de la Constitution, permet à l'Etat et aux collectivités locales de fixer d'abord leur train de vie et ensuite, par répartition, de tondre le troupeau des contribuables, voire de l'écorcher ou de le dépecer.

**Concernant le mode de scrutin**, pour nous il conviendrait de revenir au mode de scrutin de 1986, clair, simple, aisément compréhensible. Le mode de scrutin actuel est une véritable usine à gaz, de surcroît parfaitement injuste : une formation peut être complètement éliminée en ayant obtenu plus de voix qu'une autre, représentée elle par plusieurs Conseillers.

L'adoption de la proportionnelle pour la désignation des Conseils départementaux serait de nature à assurer le respect du principe posé en 1993 par le Conseil Constitutionnel, selon lequel *«l'un des buts du mode de scrutin doit être de permettre la représentation de tous les courants politiques d'une certaine importance»*.

Le 49.3 régional, qui a parfaitement fonctionné durant la période 1998-2004, est une garantie plus que suffisante contre la prétendue instabilité à laquelle conduirait le scrutin proportionnel.

Comme il en est pour les scrutins municipaux de Paris, Lyon et Marseille, où le premier tiers des Conseillers d'arrondissement constitue ipso facto le Conseil municipal, le premier tiers des élus du Conseil départemental, élus au scrutin proportionnel intégral à un tour, pourrait constituer le Conseil Régional.

Ce scrutin est clair, juste, facile à comprendre et comblerait le fossé entre les élus et les citoyens. Je vous remercie.

## **LE PRESIDENT**

Nous en arrivons au troisième et dernier collègue du CESR, avec les interventions de Messieurs ASTRUC, OSSARD et FAU.

Monsieur ASTRUC, vous avez la parole.

## **M. ASTRUC**

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur le Président du C.E.S.R.,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe Association, remercier les Présidents de nos deux Assemblées régionales de nous avoir réunis aujourd'hui en ce lieu; une réunion exceptionnelle pour une situation exceptionnelle.

Le CESR est bien moins connu de nos concitoyens que le Conseil Régional; il est constitué des forces vives de notre région.

C'est dans cette instance que le groupe Association oeuvre.

C'est dans cette instance que nous rappelons aux partenaires sociaux qu'il existe un vie après le travail.

Nous sommes l'expression des citoyens organisés dans les différents secteurs de la vie quotidienne.

Nous oeuvrons pour la défense et la promotion de l'environnement, pour la défense des consommateurs, pour lutter contre la précarité, pour la défense de la famille, des personnes âgées, de la jeunesse, pour la défense de l'école publique, pour le développement des pratiques sportives, pour la promotion de l'éducation populaire et du mouvement associatif dans son ensemble.

Au-delà de notre secteur, avec les mutuelles et les coopératives, nous portons et nous mettons en application les valeurs de l'économie sociale et solidaire, les valeurs de la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital, celle du principe démocratique d'un homme, une voix, celle de l'ancrage territorial.

C'est avec ces valeurs là, c'est avec cette richesse et cette diversité de points de vue que nous participons activement à l'élaboration des avis du Conseil Economique et Social.

Pour le groupe Association, le processus de décentralisation doit être poursuivi; la France est très en retard dans ce domaine par rapport à nos voisins européens.

Nous constatons que la France est un pays dans lequel l'Etat veut garder la main sur les politiques locales, un pays dans lequel l'Etat, toujours trop jacobin, ne fait pas confiance à ses collectivités territoriales.

Un exemple pour illustrer mon propos : 2004, l'Etat transfère les personnels TOS de l'Education Nationale vers les Régions et les Départements, dans le même temps il fait en sorte que ce même personnel soit mis à disposition des chefs d'établissement quant à eux restés fonctionnaires d'Etat. Peut-on réellement parler de décentralisation ?...

Je pourrais prendre d'autres exemples, mais vous les connaissez tous aussi bien que moi.

Nous constatons aussi qu'au fil des réformes et des annonces successives, l'autonomie fiscale des collectivités territoriales diminue. Nous nous en inquiétons.

La récente annonce, par le Président de la République, de la suppression de la taxe professionnelle en est encore une illustration.

### ***Que penser de la réelle volonté de l'Etat de décentraliser ?***

Dans l'avalanche des réformes qui nous assaillent : Révision Générale des Politiques Publiques, réforme de la formation professionnelle, réforme des lycées, de l'université, fusion ANPE/ASSEDIC, projet de loi en cours sur la nouvelle gouvernance régionale de la santé -et cette liste n'est pas exhaustive-, nous observons une certaine cohérence : les mesures vont systématiquement vers un renforcement de l'Etat, au détriment des acteurs locaux, le rôle du Préfet de Région se renforce au détriment des autres représentations de l'Etat en région et dans les départements. Nous observons une personnalisation et une concentration des pouvoirs de l'Etat en région, autour d'une seule personne nommée par le Gouvernement.

Dans le même temps, l'Etat a renoncé à ses capacités d'expertise, d'étude, d'ingénierie et d'accompagnement des collectivités.

Nous nous inquiétons d'un potentiel affaiblissement des pouvoirs élus dans les collectivités territoriales, que l'éventuelle réforme pourrait finaliser.

Nous avons besoin dès à présent d'une concertation globale prenant en compte à la fois la réforme de l'Etat, celle des collectivités territoriales et celle de la fiscalité.

Une concertation organisée à partir d'une analyse partagée des enjeux et des objectifs, une réforme qui garantisse à tous un service public de qualité et de proximité.

Une approche qui ne soit pas une simple approche comptable ou idéologique, une approche qui ne peut se faire dans l'urgence et dans un déni démocratique.

***La Région est et doit rester le pivot de la décentralisation***, les Pays des espaces de projets.

Nous avons besoin de territoires dynamiques dans lesquels les acteurs économiques et sociaux puissent contribuer à l'élaboration des politiques locales, auprès d'élus légitimés par le suffrage universel direct.

Nous ne voulons pas de mise en concurrence des territoires.

Nous sommes conscients qu'une clarification des compétences est nécessaire, mais l'Etat doit d'abord assumer les siennes et laisser les collectivités assumer en toute autonomie les leurs.

***La notion de chef de file doit être mise en place*** sur chaque domaine, avec un maintien de la clause générale de compétence.

La disparition de cette clause serait un coup très dur porté à l'aménagement du territoire et aux associations qui ont besoin de financements croisés.

Les intérêts et les priorités de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Intercommunalité ou de la Commune ne sont que très rarement en phase, et cela est normal.

Nous savons bien que les priorités régionales ne sont pas forcément les priorités nationales; ce qui peut être vital pour un territoire est souvent accessoire à une autre échelle géographique.

Seule la ***clause de compétence générale*** peut permettre à une collectivité territoriale de mettre en place des politiques choisies, concertées localement, adaptées à des situations et à des particularités, des politiques transversales et cohérentes pour son territoire.

Nous ne devons pas fuir face à la naturelle complexification des organisations et des sociétés, mais nous devons nous adapter et accepter d'évoluer dans ce monde de plus en plus complexe.

La mise en action de l'ensemble des acteurs sur les territoires sera de plus en plus nécessaire, cela ne pourra pas se faire de Paris, animé par un représentant de l'Etat en région, cela demandera plus de concertation locale, la mobilisation de tous : citoyens, acteurs sociaux, économiques, associations, auprès d'élus locaux reconnus.

Nous mettons en garde contre une vision simpliste qui, sous prétexte d'efficacité, risquerait fort de nous amener vers moins de démocratie et plus d'arbitraire.

C'est dans cet état d'esprit que le groupe Associations soutient sans réserve la contribution de nos deux Assemblées.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci.

Je donne à présent la parole à Monsieur OSSARD.

## **M. OSSARD**

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du C.E.S.R.,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,  
Chers Collègues du C.E.S.R.,

Je prends la parole au nom du groupe des «Scientifiques», c'est-à-dire des représentants des établissements d'enseignement supérieur, des établissements nationaux de recherche présents en région et de l'Union régionale des ingénieurs et scientifiques. Ce groupe appartient au 3<sup>ème</sup> collège du CESR.

Je souhaite tout d'abord vous dire combien nous sommes concernés par le débat d'aujourd'hui. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point car, vous Président MALVY, et vous Président CHAUZY, avez abordé la question dès le début de cette séance. Plusieurs intervenants l'ont abordée ensuite. Nous parlons aujourd'hui de d'une réforme de l'organisation des collectivités territoriales, et aussi de l'évolution de leurs compétences et de leurs ressources. Or l'enseignement supérieur et la recherche font partie des questions qui sont au cœur des enjeux.

Nous nous sentons tout à fait concernés pour quatre types de raisons. Les deux premières concernent le présent, les deux dernières concernent l'avenir.

**Première raison** : les collectivités territoriales, et particulièrement les Conseils Régionaux, interviennent beaucoup dans notre domaine; , bien que dans notre pays l'enseignement supérieur et la recherche soient de la compétence de l'Etat Je n'ai pas besoin de développer. Il suffit de citer le « Plan Campus » intervenu très récemment, ou aussi les CPER, que le «P» veuille dire «projets» aujourd'hui ou «plan» hier, Il y a beaucoup d'autres opérations ambitieuses, tant en investissement qu'en fonctionnement qui permettraient d'illustrer l'importance des financements des collectivités territoriales..

Et dans ce cadre là, il y a une question très importante, que le Président CHAUZY a abordée dans son introduction : le Conseil Economique et Social a déjà donné des avis depuis longtemps sur la question des implantations sur le territoire. Cette question est valable dans beaucoup de régions. C'est donc une question qui nous concerne de très près, qui n'est pas facile à traiter, mais qu'il faut à nouveau aborder aujourd'hui.

**Deuxième raison** : d'autres compétences des collectivités territoriales ont une interface importante avec l'enseignement supérieur et la recherche. Bien entendu, c'est le cas du développement économique, c'est le cas de l'innovation, du transfert de technologies, de la

culture scientifique et technique, ... J'arrête là l'énumération ! De façon générale, tout ce qui concerne l'interaction entre l'enseignement supérieur, la recherche et la société se joue notamment dans une interaction de proximité. Nier cette question serait évidemment une négation des réalités que nous vivons tous les jours.

Sur ce plan là, un des derniers exemples est la politique des Pôles de compétitivité, qui est certes une politique nationale. Beaucoup de pays, en employant d'autres mots, ont une politique de ce type, Les collectivités territoriales ont été mobilisées. Et je remercie le Président MALVY pour les pôles de compétitivité ici, en région : Aerospace Valley, Cancer-Bio-Santé et Agrimip Innovation. Bien entendu cette politique, qui est une politique à la fois économique, une politique de recherche-développement, une politique d'innovation, ne serait pas possible sans une intervention des collectivités territoriales.

**Troisième raison** : Président MALVY, vous l'avez évoqué tout à l'heure dans votre introduction en disant que demain, les compétences pourraient évoluer. L'enseignement supérieur pourrait relever des conseils régionaux. Et éventuellement aussi la recherche, en partie. En tout cas la question est sur la table des discussions. Vous l'aviez d'ailleurs déjà dit il y a quelques semaines lorsque vous nous avez souhaité une bonne année. Comme il y avait de la neige, peut-être que certains n'ont pas pu venir ce soir là, mais ceux qui étions présents l'avons bien entendu ! Il pourrait y avoir une évolution des compétences. Vous comprenez donc que nous nous sentons d'ores et déjà très concernés par cette question.

**Quatrième raison** : nous faisons, nous universitaires des comparaisons internationales. J'emploie le terme « universitaires » au sens général, c'est-à-dire qu'il englobe bien entendu les écoles d'ingénieurs et les organismes nationaux de recherche présents en région, donc au sens où on l'emploie dans le langage courant et au niveau international-. La grande majorité des sites universitaires, dans la plupart des pays du monde, sont à la fois penchés sur l'international et sur leur environnement local. En effet dans notre milieu la concurrence est internationale, d'abord pour attirer les étudiants, ensuite pour attirer les enseignants, pour peu de temps ou pour toute leur carrière. Donc notre culture est forcément liée à une insertion internationale. Mais la plupart des sites universitaires ont aussi une implantation locale et un lien très fort avec les collectivités territoriales qui les entourent. Aussi, s'il y avait un affaiblissement de ce double mouvement, ce serait un affaiblissement de l'ensemble de notre système universitaire, qui n'en a pas besoin. Notre système universitaire est certainement capable d'être compétitif sur le plan international, mais il a bien besoin aujourd'hui d'être renforcé. Pour toutes ces raisons, nous avons besoin, à la fois d'une vision nationale et internationale, et également d'un enracinement local très important. J'illustrerai mon propos par une question de vocabulaire : comment appelle-t-on n'importe quelle université dans le monde ? On l'appelle université de Shanghai, université de Toronto, université de Rio de Janeiro, université de Dakar, université de Liège, et bien sûr université de Toulouse ! Le vocabulaire utilisé illustre bien cet enracinement local.

Il est donc très important pour nous de participer à ce débat. Nous sommes au coeur des discussions. Très concernés, mais en même temps un peu inquiets compte tenu des projets qui sont en jeu, et parfois de la rapidité des décisions.

Notre groupe se retrouve donc tout à fait dans le projet proposé par nos deux Assemblées et dans les propos introductifs de nos deux Présidents, et bien entendu, en plus des raisons spécifiques à notre milieu, nous partageons les raisons plus générales évoqués par d'autres intervenants, parce que nous sommes aussi des citoyens comme les autres !

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci, Monsieur OSSARD. Monsieur FAU, dernier orateur ...

## **M. FAU**

J'interviens pour ma part au nom du groupe Santé du 3ème collège du C.E.S.R.

Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Avec le risque de répéter ce qui a déjà été évoqué par nos collègues, nous apprécions l'initiative des Présidents MALVY et CHAUZY qui permet à nos deux Assemblées de présenter un point de vue commun sur la réforme territoriale.

Pour le groupe Santé du 3ème collège, nous aimerions très brièvement attirer l'attention sur le projet de loi «Hôpital, patients, santé et territoires» qui constitue un bouleversement dans le paysage régional de la santé, sur deux points notamment :

- la mise en place des Agences Régionales de Santé,
- et les Communautés hospitalières de territoire.

***Les Agences Régionales de Santé***, sous la tutelle de l'Etat, auront à définir une politique de santé régionale. Le projet de loi, en débat à l'Assemblée Nationale, ne fait pas apparaître aujourd'hui les contours de leur gouvernance.

En effet, dans les futurs Conseils de surveillance, s'il est défini que la présidence devrait être réservée au Préfet de Région, nous ne connaissons pas la place des différentes représentations que sont l'Assurance maladie, les collectivités territoriales, l'Etat, les usagers.

Il nous paraît indispensable que soient définis les domaines respectifs de l'Etat et de l'Assurance maladie, et que soit maintenu un rôle fort de l'Assurance maladie dans ces Agences régionales.

L'Etat, dans son rôle régalién, se doit de garantir l'équité et la solidarité entre les territoires, et l'égalité de traitement entre les populations dans le domaine de la santé, entre autres.

Les futures Conférences régionales de santé, qui n'auront -comme prévu dans le projet de loi- qu'un rôle consultatif, devront s'imposer comme aiguillon, définir les priorités et les objectifs régionaux de santé. Le Conseil de surveillance des Agences Régionales de Santé devrait avoir dans ses prérogatives d'orienter, d'évaluer et de présenter un rapport annuel.

Sur l'autre aspect de la loi qui concerne les *Communautés hospitalières de territoire*, si l'on perçoit l'intérêt de la mutualisation des moyens et des compétences, nous devons rester attentifs à l'amélioration de la continuité et de la permanence des soins pour chacun, quel que soit son lieu de résidence.

De même, doit être assurée la clarification des responsabilités de chaque entité concourant à l'offre de soin : médecine de ville, hôpital, médico-social, sous l'égide des Agences Régionales de Santé, et l'adaptation aux nouveaux besoins par la formation, la répartition sur le territoire des professionnels de santé, et permettre à chacun de devenir un acteur de sa propre santé par l'éducation à la santé et la prévention.

Nos deux Assemblées seront attentives au fait que toute la population accède à un égal accès à des soins de qualité.

La Commission IV du Conseil Economique et Social présentera, à l'Assemblée plénière du 23 juin, un avis sur l'accès à des soins de qualité pour tous.

Cet avis démontrera que pour tous, hélas, il n'en est pas ainsi.

Notre Institution CESR est un lieu de débat qui consolide la démocratie, de par la diversité des origines socioprofessionnelles de ses Conseillers.

Notre deuxième Assemblée régionale doit voir, par cette réforme, se renforcer sa légitimité de représentation de la société civile.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

## **LE PRESIDENT**

Merci à Monsieur FAU.

Nous arrivons donc au terme de notre réunion exceptionnelle, avec peu de retard sur l'horaire prévu, ce qui est tout de même assez remarquable, et une présence encore assez notable pour le remarquer !

Si vous le permettez, deux commentaires rapides concernant les deux dernières interventions, très ciblées sur l'enseignement supérieur et la santé.

A l'évidence, les Régions ne peuvent pas être à l'écart de l'enseignement supérieur et de la santé; c'est toute la formation, à la condition bien entendu de ne pas aller empiéter sur ce qui relève de l'Etat, du Ministère de l'Education Nationale, des politiques nationales, mais l'enseignement supérieur a une dimension régionale, et je crois que nous avons là un bon exemple : pour nous, l'enseignement supérieur, ce n'est pas seulement la métropole, c'est la métropole et le territoire; il est donc normal qu'il y ait une compétence pour ce qui est concédé ou transféré de la Région,

qui après cela pourrait passer convention avec les autres espaces, car il est normal aussi que les Départements ou les Communautés d'agglomération s'y intéressent aussi.

Mais quel est le lieu pertinent ? Incontestablement, il faut embrasser l'ensemble du territoire si l'on veut raisonner enseignement supérieur.

C'est d'ailleurs ce que je reproche souvent à l'idée selon laquelle il pourrait y avoir un scrutin d'arrondissement pour élire les élus régionaux. Je n'en veux à personne, chacun est dans sa logique personnelle, mais si demain les élus régionaux étaient des élus de petits territoires, de cinquième ou de huitième de département, il y a tout de même beaucoup de territoires dans lesquels jamais on n'investira un centime de recherche, est-ce que ceux-là, élus à un suffrage majoritaire, ayant comme perspective naturelle de se faire réélire six ans après, feront le choix d'une politique régionale de la recherche au détriment de financements pour des projets concernant leur territoire directement ? Je n'en suis pas sûr.

Je pense que cette vision là étoufferait la notion de politique régionale, alors qu'au fil des ans s'est constituée une vision régionale de la politique qui me paraît essentielle.

Je dirais à Monsieur TREMEGE, s'il était encore là, que bien entendu nous ne demandons pas que soit garantie l'évolution des recettes en fonction des besoins, bien entendu jamais cela ne se pourra, mais garantir que les recettes soient évolutives, ce qui n'est pas la même chose ! Garantir que la collectivité puisse modifier les recettes si elle en éprouve le besoin.

Quand ce sont des recettes transférées par l'Etat, elles sont imposées dans leur masse; en revanche, quand ce sont des recettes évolutives -on le voit bien à travers les autres pays d'Europe- sur lesquelles il y a un choix politique possible, c'est différent et c'est après tout la première responsabilité d'une collectivité que de voter les recettes, c'est là que s'exerce le pouvoir démocratique.

Après cela, c'est trop facile de dire aux autres : «Donnez-moi et je protesterai ensuite parce que je n'ai pas assez». Il faut donc que les recettes soient évolutives, et non pas garantissent l'évolution de la demande, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

J'ai par ailleurs noté des propos sur les infrastructures, les gros investissements que les collectivités territoriales, et notamment les Régions, sont amenés à faire.

Je crois que c'est là que l'on a aussi une grande clarification à attendre de la part de l'Etat, et c'est ce que nous avons voulu mettre dans le texte : si l'Etat ne clarifie pas et ne dit pas lui-même en premier lieu : «voilà ce qui est de ma compétence et ce sur quoi je m'interdis d'aller demander aux autres de payer avec moi», on n'aura jamais de clarification.

A cet égard, le débat sur les routes nationales qui va s'engager avec les PDMI est terrible, parce qu'il va encore contribuer à la confusion.

L'Etat n'a jamais subventionné les routes départementales, voire les routes communales, il n'apporte pas un centime aux Communes pour leurs routes, il n'apporte pas un centime aux Départements, et il va encore nous demander d'intervenir sur les routes nationales, c'est-à-dire qu'il ajoute à la confusion.

Il faut sortir de cette confusion !

Qu'il dise : «les routes nationales, c'est moi», même si à la limite il devait dire demain : «le rail c'est vous», mais que l'on sache qui fait quoi, qui est responsable de quoi, afin de supprimer les perversions du système qui rendent effectivement la compréhension difficile.

Je crois que nous avons eu un débat intéressant, c'était une bonne initiative, je le dis à Jean-Louis CHAUZY, que de réunir nos deux Assemblées, certes nous l'avons fait rapidement mais, je le répète, nous l'avons volontairement fait avant la remise du rapport du Comité Balladur, pour justement pouvoir apporter notre contribution.

Nous disposerons dès jeudi des textes de nos interventions -ce qui est également un record !-, dès que nous les aurons nous les enverrons aux différents intervenants pour d'éventuelles corrections, mais à la condition qu'ils les renvoient dans la journée pour que nous puissions expédier ces actes à la fin de la semaine à la Commission Balladur.

Ce qui bien sûr ne nous empêchera pas d'en débattre après, mais en ayant fait valoir nos positions avant. Je ne sais plus qui disait : «Vous auriez dû attendre», non, puisque Edouard BALLADUR le premier et la Commission la première ont souhaité faire des auditions avant. C'est donc notre «audition à distance» à laquelle nous avons procédé aujourd'hui !

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à ce débat, à cette première dont le caractère doit rester exceptionnel pour avoir valeur, mais qui peut avoir à se reproduire, nous en discuterons ensemble.

Merci. La séance est levée (18 heures 30).

## INDEX

LE PRESIDENT : Pages 1, 23, 31, 37, 42, 46, 48, 50, 55, 60, 61, 65, 69, 71, 76, 81, 84, 87,89  
M. LE PRESIDENT DU C.E.S.R. :, 16  
M. LARRAZ VILETA : 23

M. ASTRUC : 82  
Mme BASCOUL : 56  
Mme BASSAC : 71  
M. BAYLAC : 48  
M. BELLANCA : 61  
M. BENAYOUN : 43  
M. BERTHOUMIEUX : 62  
M. BEZ : 69  
Mme BOUTONNET : 77  
M. CARBALLIDO : 32  
M. CRABIÉ : 46  
M. FAU : 87  
M. GAILLAC : 65  
M. GERAUD : 50  
M. OSSARD : 85  
Mme SALOMON : 56  
M. TREMEGE : 37

---